

STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL

COMMENT REDUIRE LES NUISANCES DE SEINE AVAL ?

MARDI 20 NOVEMBRE 2007

La Frette-sur-Seine

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT

MME LAURENCE MONNOYER SMITH, MME ODILE PEIXOTO, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER

MAITRE D'OUVRAGE :

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT

ACCUEIL DE MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE.....	8
LES NUISANCES AUJOURD'HUI ET LES OBJECTIFS DU SIAAP.....	11
QU'EST-CE QU'UNE ODEUR ?	11
M. JEAN-NOËL JAUBERT, UNIVERSITE DU HAVRE, CONSEILLER SCIENTIFIQUE DE LA SOCIETE IAP SENTIC.....	11
LES BRUITS, C'EST QUOI, COMMENT CELA SE MESURE ?	18
M. MAURICE AUFFRET, CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE BRUIT (CIDB).....	18
LES RESULTATS DE L'AUTOCONTROLE DU SIAAP	22
MME ISABELLE HO-TIN-HOE, Chef du service Environnement du SIAAP	22
TABLE RONDE ET DEBAT AVEC LA SALLE	27
M. PHILIPPE AUDEBERT, HABITANT DE LA FRETTE-SUR-SEINE	27
UN INTERVENANT.....	28
M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP	29
M. JEAN-MICHEL LONGO, HABITANT DE LA FRETTE-SUR-SEINE	30
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP	31
M. ROBIN.....	34
M. DANIEL DUMINY.....	35
MME LUCILE MONJANEL, CAPUI (COLLECTIF POUR L'ANNULATION DES POLLUTIONS URBAINES ET INDUSTRIELLES).....	37
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU	38
M. MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE.....	39
M. PHILIPPE HOUBART, ANCIEN VICE-PRESIDENT DU CAPUI.....	39
UN INTERVENANT.....	40
M. JEAN-CLAUDE GOAS, ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE	40
MME DOMINIQUE HERVOCHON, HABITANTE DE LA FRETTE-SUR-SEINE.....	42
M. MICHEL GOUSAILLES, SIAAP	43
M. STRAUSS, HABITANT DE HERBLAY.....	44
M. JEAN-LOUIS FANLO, ECOLE DES MINES D'ALES.....	44
M. DIDIER DUMONT, REPRESENTANT DE LA CGT	45
M. JEAN HOURSEAU, ASSOCIATION LA FRETTE VILLAGE.....	47
MME ISABELLE HO-TIN-NOE, CHEF DU SERVICE ENVIRONNEMENT DU SIAAP	48
MME PAULINA CERVANTES, AFSSET	48
M. JEAN HOURSEAU.....	48
M. CHATELAIN.....	49
M. DANIEL DUMINY.....	49

<i>MME PAULINA CERVANTES</i>	49
<i>M. PHILIPPE HOUBART, ANCIEN VICE-PRESIDENT DU CAPUI</i>	50
<i>UN INTERVENANT</i>	51
<i>M. DUTERTRE</i>	51
<i>MME ISABELLE HO-TIN-NOE</i>	52
<i>M. CLAUDE BARBAY, AIR NORMAND</i>	52
<i>MME VERONIQUE DELMAS, DIRECTRICE D’AIR NORMAND</i>	54
<i>M. JEAN-MICHEL BIGI, HABITANT DE LA FRETTE-SUR-SEINE</i>	54
<i>M. DANIEL DUMINY</i>	54
<i>M. JEAN-LOUIS FANLO</i>	55
<i>M. JEAN-LOUIS LABROSSE, SOCIETE EXPLORAIR</i>	55
<i>M. JEAN HOURSEAU</i>	56

La séance est ouverte à 20 heures 10 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, président de la Commission Particulière du Débat Public.

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC : Bonsoir à tous, je suis donc Philippe MARZOLF, président de la Commission particulière du Débat public sur le projet de refonte Seine Aval. Je suis, ce soir, accompagné des commissaires de la Commission : Odile PEIXOTO, Jean-Paul PUYFAUCHER et Laurence MONNOYER-SMITH.

Nous sommes réunis ce soir pour une réunion thématique sur : « Comment réduire les nuisances de Seine Aval ? ».

Je vous rappelle que nous avons tenu, durant tout le mois d'octobre, des auditions publiques, des auditions du public, des différents publics concernés par l'usine d'épuration Seine Aval. Ce sont aussi bien les acteurs de l'assainissement, les riverains que ceux qui valorisent les boues ou ceux qui, également, sont à l'estuaire de la Seine, à Rouen.

Après avoir entendu ce que les différents acteurs désiraient, demandaient, leurs besoins, nous en sommes maintenant aux réunions thématiques au cours desquelles nous regardons ce qu'il est possible de faire.

Ensuite, début décembre, nous verrons concrètement les réponses des prestataires sur la façon de mettre en œuvre les objectifs du SIAAP, concrètement, sur l'usine Seine Aval.

Je vous présenterai rapidement le Débat public, son organisation et surtout les enseignements que la Commission a déjà tirés du premier mois de débats avec des questions qui ne sont pas complètement résolues ou des questions sur lesquelles il n'a pas encore été trouvé de solutions consensuelles.

◆ Le Débat public

Quel que soit son statut, tout maître d'ouvrage doit, à un moment donné, saisir la CNDP si son projet est un projet important, globalement supérieur à 300 M€.

Ensuite, la CNDP, Commission nationale du Débat public, qui est une autorité administrative indépendante mise en place par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, décide s'il faut, ou non, organiser un Débat public sur ce projet.

La CNDP - c'est la loi qui le dit - est chargée, en France, de veiller à la participation du public tout au long de l'élaboration des grands projets d'intérêt national. De plus en plus, tous les projets ou toutes les décisions demandent une participation du public, en tout cas l'avis du public.

Dans la mesure où la CNDP décide d'organiser un Débat public, elle nomme un président de Commission particulière, moi-même, puis, les membres de la Commission particulière qui, elle, va sur le terrain pour organiser et animer ce Débat.

Nous sommes une autorité indépendante, indépendante du maître d'ouvrage et des différents acteurs et, surtout, nous sommes neutres. Ce n'est pas nous qui allons donner, à la fin de la démarche du Débat public, un avis. Nous allons reprendre ce que vous avez dit, vous, public, et exposer les enseignements que nous en tirons. Ce n'est pas notre avis, mais vos expressions qui seront retranscrites dans un compte rendu.

Nous sommes en charge de l'organisation, de l'animation et de l'équité de ce Débat.

Sur quoi porte le Débat public ?

Il porte sur :

- l'opportunité du projet (faut-il refondre, ou non, Seine Aval ? Faut-il la refondre à 1,5 million de m³/jour ?) ;
- les principaux objectifs que le SIAAP a présentés (reconquête de la Seine ; valorisation des boues ; « zéro nuisance ») et sur lesquels il faut débattre ;
- les grandes caractéristiques (comment, concrètement, procéder à cette refonte ?).

Le Débat public se déroule en amont de la décision, avant que toutes les options soient définies. Ce doit être un débat très ouvert.

Quels sont les objectifs visés par le Débat public ?

- Permettre à tous d'être informés sur le projet (c'est pourquoi nous avons diffusé largement l'information aux villes riveraines et aux riverains, mais également plus largement au niveau de l'Ile-de-France) ;
- Obtenir des réponses aux questions que tout le monde se pose ;
- Exprimer des observations, des avis et des propositions.

Tout ceci se fait dans un dialogue entre le public (vous-mêmes) et le maître d'ouvrage qui, ensuite, élaborera le projet.

Les principes qui nous guident sont les suivants :

- le principe de transparence : c'est l'occasion de tout mettre sur la table, toutes les questions, toutes les études qui ont permis d'élaborer le projet ;
- le principe d'équivalence : toute personne concernée par le projet peut s'exprimer, quelle que soit sa représentativité (Monsieur ou Madame « MICHU », riverains, habitants de La Frette ou de Herblay, tous peuvent s'exprimer au même titre que, par exemple, Monsieur CHEVIGNY, maire de La Frette) ;
- le principe d'argumentation, qui vient un peu équilibrer le principe d'équivalence : ce que l'on cherche, ce sont des arguments. Toute personne peut dire qu'elle

est contre l'installation, qu'elle souhaite qu'elle déménage, mais il faut qu'elle dise pourquoi et quelle alternative elle propose. Nous ne sommes pas là pour faire un sondage, pour savoir qui est pour, qui est contre. Nous sommes là pour faire le tour des arguments par rapport aux problématiques qui concernent tout le monde.

- Quelles sont les suites du Débat qui se terminera le 19 décembre ?

La Commission particulière a deux mois pour élaborer un compte rendu, c'est-à-dire pour retranscrire exactement ce que vous avez dit durant ce Débat. Le président de la CNDP fait un bilan des principaux enseignements.

Trois mois après, le maître d'ouvrage doit décider des principes et des conditions de poursuite de son projet : le poursuit-il tel quel ? Comment réagit-il, comment répond-il aux enseignements du Débat ? Comment justifie-t-il son projet ?

- Les moyens de participation

Ces moyens sont importants. C'est :

- une réunion générale de lancement que nous avons tenue ;
- cinq auditions publiques ;
- des réunions thématiques sur comment améliorer la qualité de la Seine ; sur comment traiter les boues ; sur, aujourd'hui, comment réduire les nuisances ; jeudi, sur les risques industriels ; la semaine prochaine, sur la problématique des eaux pluviales ;
- puis, en décembre, nous aborderons concrètement les projets proposés pour la plaine d'Achères ; les impacts financiers et la gouvernance du projet et les différentes décisions qui seront prises à l'issue du Débat ;
- enfin, se tiendra une réunion de clôture.

- Ce sont bien sûr des moyens d'information importants avec :

- Un blog : tous les enseignements de chaque réunion publique sont disponibles sur le blog de la Commission particulière où vous pouvez réagir, apporter des avis, des commentaires par rapport à ces enseignements ;
- des contributions écrites : toute personne peut faire une contribution écrite ; certaines contributions écrites vont être transformées en cahiers d'acteurs (quatre cahiers d'acteurs sont actuellement proposés, deux sont diffusés) ;
- un système de questions/réponses : vous pouvez poser vos questions, la Commission vérifiera que la réponse du maître d'ouvrage est bien complète par rapport à la question.

Sur les premiers enseignements, quels sont-ils après un mois de débats ? Où en est-on ? Quelles sont les questions qui restent en suspens ? Quelles sont les questions qui ont été posées par le public et auxquelles il n'a pas été apporté de réponses convaincantes ?

➤ Sur la gouvernance et le financement d'une stratégie francilienne de traitement des eaux usées, le débat a porté sur la station Seine Aval, mais également sur le système d'assainissement francilien.

▪ La question sensible, qui vous concerne directement, c'est : est-il équitable que les riverains de Seine Aval soient contraints d'accepter ce que d'autres communes en Ile-de-France peuvent refuser ?

Il existait des projets, dans l'ancien schéma directeur de 1997, d'autres stations d'épuration. Elles ne se sont pas faites, parce que les collectivités et les riverains n'en ont pas voulu. C'est donc une question d'équité.

▪ Les questions issues des auditions : qui décide de ce schéma d'assainissement ? Quelle est la gouvernance ? Qui participe à ces décisions ? Quelle est la transparence sur le prix de l'eau (cela recouvre des questions qui seront plutôt traitées en décembre) ? Quel est le coût du traitement ? Quel est le financement sur la durée ? Comment ce projet important d'environ 1 milliard, 1,2 milliard d'euros sera-t-il financé ?

▪ Les questions pour la suite du Débat telles que nous les avons comprises et entendues : si certains projets inscrits au schéma d'assainissement francilien ne sont pas financés dans les temps ou ne sont pas réalisés (comme certains projets du schéma de 1997), quelles seraient les conséquences sur le dimensionnement et le fonctionnement de Seine Aval (nous travaillons au niveau de l'Ile-de-France) ?

De nouvelles ressources financières sont-elles possibles pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie cohérente sur tous les maillons de la chaîne ? Qui peut piloter cette mise en œuvre au niveau de l'Ile-de-France ? On rejoint la question de la gouvernance : qui participe aux décisions ?

➤ Sur la déconcentration du système francilien et la taille de Seine Aval, la controverse reste ouverte. Des questions ont été posées, des réponses ont été apportées. Mais la controverse est toujours là : faut-il traiter 1,5 million de m³/jour en temps sec ? Faut-il limiter à 2,5 millions de m³ en temps de pluie ? Que faut-il faire ?

Faut-il arrêter de traiter les eaux pluviales des communes en amont qui ne le font pas ou Seine Aval doit-elle quand même accepter de tout prendre ?

▪ Les questions issues des auditions : la déconcentration a-t-elle été pleinement mise en œuvre par rapport à ce qui avait été décidé en 1997 ? Doit-on et peut-on poursuivre cette déconcentration ?

Les projets envisagés anticipent-ils l'émergence de nouveaux polluants et l'évolution des réglementations ?

Je vous rappelle - cela a été dit et redit, même par Monsieur le ministre BORLOO quand il a inauguré l'usine de nitrification/dénitrification fin juin - que l'usine Seine Aval, par rapport à la réglementation européenne DERU, eaux résiduaires urbaines, a 15 ans de retard, par rapport à la mise en conformité. Pour l'instant, le projet de refonte court après une mise en conformité DCE qui est une directive de l'an 2000. L'usine sera peut-être en conformité en 2015, soit quinze ans plus tard.

Dans les dix ans qui viennent, n'aura-t-on pas d'autres réglementations qui obligeront à traiter encore plus profondément, compte tenu notamment des polluants émergents, de tous les problèmes que l'on peut rencontrer ?

Faut-il limiter le volume des eaux de pluie traité à Seine Aval ? Faut-il faire de la prévention au niveau de la parcelle, en amont ?

D'autres questions ont également été posées. On s'aperçoit d'une baisse de la consommation d'eau des ménages en général et sur toute l'Île-de-France. Quelles seraient les conséquences sur le traitement des eaux pluviales en sachant que c'est un système gravitaire qui transporte les effluents jusqu'à Seine Aval ?

- Les questions pour la suite du Débat : toujours sur cette question de la consommation d'eau, si elle baisse de façon significative (en raison de la prise de conscience écologique du citoyen ou d'une augmentation du prix de l'eau), quelles sont les conséquences sur le fonctionnement du système francilien et, bien sûr, sur la refonte de Seine Aval ?

Doit-on limiter la capacité de traitement des eaux de pluie (cette question est souvent revenue) pour contraindre les communes à faire des choses à leur niveau ? Quelles actions engager auprès des usagers (particuliers, entreprises, collectivités) pour réduire les polluants qu'ils rejettent dans les égouts ?

Telles sont les différentes questions qui ressortent.

- Sur la refonte de Seine Aval, pour l'instant, les caractéristiques n'ont été évoquées que très rapidement.

- Les questions issues des auditions : le « zéro nuisance » est-il possible et crédible ?

Nous avons évoqué les cas de Valenton, qui traite 600 000 m³ par jour d'eaux usées, de Colombes également, 240 000 m³ par jour, qui ne déplorent pas de nuisances extérieures. Peut-il en être de même pour 1,5 million de m³ ?

C'est une question qui reste et de crédibilité.

Le niveau des nuisances est-il lié à la taille de la station de traitement ?

Un débat est ouvert par les acteurs sur : le cahier des charges de la refonte est-il adapté aux usagers actuels et futurs ?

Enfin, quel sera l'impact de la refonte sur le volume des boues qui vont être issues de ce traitement, sur la qualité des boues et comment vont-elles pouvoir être valorisées, de façon agricole ou non ?

▪ Les questions pour la suite du Débat : sur les différentes thématiques, quelles sont les différences entre les propositions des trois prestataires dans le cadre de l'étude de définition que le SIAAP a lancée auprès de trois prestataires ? Nous le verrons plutôt début décembre. Ce sont les solutions techniques.

Les propositions permettent-elles de réduire les nuisances à un niveau équivalent à celui des stations récentes de taille inférieure ?

Les objectifs du projet garantissent-ils une bonne santé du fleuve, donc le bon état écologique de la Seine ? Tous les polluants, pathogènes pour l'homme et néfastes pour l'environnement, seront-ils traités de façon satisfaisante ?

Quels systèmes de traitement des eaux sales produisent le moins de boues ? Comment après, en fonction de la qualité des boues, peut-on arriver à mieux les valoriser ?

Le débat reste encore ouvert ; beaucoup de questions restent ouvertes.

Je vais maintenant passer la parole à Monsieur le maire de La Frette-sur-Seine, Monsieur Maurice CHEVIGNY.

Odile PEIXOTO, qui a préparé cette réunion thématique, interviendra ensuite sur le déroulement de la réunion (quels sont les experts que vous allez entendre, sur quels sujets et comment va s'organiser le débat).

ACCUEIL DE MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE

M. MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE : Monsieur le président de la Commission particulière du Débat public, Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de vous accueillir ce soir à La Frette pour cette réunion thématique sur les nuisances de Seine Aval, et ceci malgré les circonstances, les problèmes de transport que nous connaissons actuellement.

Il est bien naturel que cette réunion ait lieu dans notre ville qui est, comme chacun le sait, l'une des plus exposées aux pollutions de la station. Nous en avons eu d'ailleurs encore une illustration ces derniers jours avec des odeurs pestilentielles qui nous ont rappelé des époques anciennes que nous croyions révolues. Ce soir, c'est mieux. Je ne sais pas si le SIAAP a pris des dispositions particulières pour nous épargner les mauvaises odeurs.

Il faut dire que les riverains ont beaucoup donné en termes d'atteinte à leur environnement depuis 1940 avec les extensions successives qui ont résulté de l'arrivée, ici même, juste à côté de cette salle, des cinq gros émissaires qui traversent la Seine.

En fait, les problèmes avaient commencé dès la seconde moitié du 19^{ème} siècle avec les odeurs nauséabondes des champs d'épandage dans la plaine d'Achères.

Les nuisances auxquelles nous sommes confrontés, nous le savons tous, sont multiples. Elles sont olfactives, bien sûr, mais elles sont aussi sonores. Il ne faut pas oublier les nuisances sonores, la nuit, quand les bruits ambiants disparaissent. Nous en savons ici, sur les bords de Seine, quelque chose.

Enfin, ces nuisances concernent l'altération du paysage avec des installations qui dénaturent notre vallée.

Pour être honnête, il faut dire que la situation s'est améliorée à la fin des années 90, mais il faut dire aussi que nous avons observé à nouveau une détérioration depuis 2003, 2004. Nous en avons longuement débattu, nous y reviendrons sans doute tout à l'heure, dans le cadre de l'observatoire de l'environnement et au Comité de Fromainville.

Pour reprendre un axiome, on dit « Chat échaudé craint l'eau froide », et c'est pourquoi nous sommes, Monsieur le président, très circonspects et très vigilants face au projet actuel de refonte.

Pendant très longtemps d'ailleurs, on nous avait dit que l'on pourrait moderniser les anciennes installations. Alors ne nous leurrions pas, le projet actuel est, pour une bonne part, la conséquence du classement de l'Île-de-France en zone sensible, classement qui est intervenu en 2005 au titre de la DERU évoquée précédemment.

Ici, à La Frette, et dans les villes voisines, nous avons un peu le sentiment d'être coincés entre, d'une part, les volumes à traiter qui sont considérables ; d'autre part, l'obligation de respecter une réglementation européenne qui, comme le disait tout à l'heure Monsieur MARZOLF, est de plus en plus contraignante.

Le Débat public dans lequel nous sommes engagés mobilise beaucoup d'énergies, avec la diffusion de nombreux documents, avec de multiples réunions. Et je dirai qu'il a incontestablement un intérêt, un intérêt pédagogique. Mais il suscite aussi beaucoup d'interrogations.

Pourquoi ? Parce que les objectifs généraux qui sont affichés par le SIAAP, par le maître d'ouvrage, sont très consensuels (on les rappelle tout à l'heure) : reconquête de la Seine, « zéro nuisance », réduction du périmètre de la station. Et on est portés assez naturellement à y adhérer. Il reste, malgré tout, que, aujourd'hui, on voit assez mal ce que peut apporter ce Débat, en l'absence d'un projet concret, d'un projet finalisé.

Il nous a été dit, lors de la dernière réunion des acteurs à Saint-Germain-en-Laye, que le SIAAP ne disposerait d'un schéma clair qu'à la fin de l'année 2008.

Puis, surtout, on nous a indiqué, toujours le 7 novembre, à Saint-Germain-en-Laye, et j'en ai pour ma part pris bonne note, qu'on ne pouvait pas remettre en cause les objectifs fixés en 1997 par le fameux scénario C, c'est-à-dire 1,5 million de m³/jour traités ici à Achères à l'horizon 2012.

Si on accepte ce postulat, à mon sens, on vide quand même le Débat public d'une partie de sa substance et de son intérêt.

Pour notre part, nous considérons, nous l'avons toujours dit, qu'il faut faire preuve de volontarisme et aller plus avant dans la déconcentration de l'assainissement en Ile-de-France, et ceci en réduisant beaucoup plus les volumes qui sont traités à Seine Aval. Et je crois que sur cela, il y a un consensus très large de tous les élus, des associations. J'en profite pour saluer les représentants des associations qui se battent depuis des années et des années sur ce dossier, qu'il s'agisse du CAPUI, de l'association de sauvegarde du parc de Maisons-Laffitte, de La Frette Village et d'autres encore.

Nous appelons les pouvoirs publics et, en premier lieu, l'Etat à trouver les lieux d'implantation de nouvelles stations, parce que ce n'est pas de notre responsabilité de trouver ces lieux.

Au final, on en revient toujours, Mesdames et Messieurs, à la même question centrale qui est celle du gigantisme de Seine Aval. On revient toujours à cela. Nous n'avons pas, je crois, vocation à être cités dans le livre Guinness des records avec une station qui est, comme chacun le sait, la deuxième station d'épuration dans le monde et la première en Europe.

Monsieur le président, et nous divergeons sur ce point avec le SIAAP - nous en discutons encore lors de la réunion précédente -, nous continuons à penser que les pollutions et les risques dépendent des quantités d'eau traitées. Il en est de même d'ailleurs aussi pour la production des boues avec tous les problèmes qui en résultent.

Je dirai encore un mot, si vous le permettez, sur la gouvernance du SIAAP pour renouveler notre demande d'une représentation du Val-d'Oise, de notre département, au Conseil d'administration du SIAAP. Il n'est pas normal que le Val-d'Oise ne soit pas représenté dans les instances dirigeantes du SIAAP. Nous subissons les nuisances, les pollutions - et nous envoyons aussi des eaux usées à Achères -, nous devrions avoir notre place au Conseil d'administration du SIAAP. C'est légitime et c'est, à nos yeux, indispensable.

J'insiste également sur l'importance du Comité de pilotage, Monsieur le directeur général, Monsieur DUMINY, qui aura à suivre, comme vous nous l'avez promis, le projet de refonte et le déroulement des travaux, travaux qui vont s'étaler sur de longues, très longues années. Il est important que les riverains n'aient pas à subir les nuisances supplémentaires de ces travaux.

Monsieur le président, vous pouvez être sûr que les Frettois et les riverains présents dans cette salle attendent avec le plus grand intérêt les réponses qui vont être apportées à la question de ce soir : comment réduire les nuisances de Seine Aval ? C'est la question des questions.

Mais j'observe qu'il est très révélateur que l'on parle de réduire et non de supprimer les nuisances. C'est une nuance. Cela signifie-t-il que le « zéro nuisance » serait, en fait, hors d'atteinte ? Pour notre part, nous avons effectivement tendance à le penser.

Je vous remercie. (*Applaudissements*)

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci Monsieur le maire pour ce mot d'accueil qui fait un peu le point sur les différentes problématiques qu'il reste encore à traiter.

Je passe la parole à Odile PEIXOTO qui va nous présenter le déroulement de cette soirée.

MME ODILE PEIXOTO : Déjà, merci, Monsieur le maire, pour ce mot d'introduction. Le risque zéro, en effet, n'existe pas, mais l'objectif est bien d'aller vers le « zéro nuisance ». Parler de « zéro nuisance » est-ce crédible ? Il vaut mieux, je crois, être constructif et tendre vers le « zéro nuisance » comme c'est la volonté du SIAAP.

La réunion va se dérouler en deux phases.

◆ Pour la première partie, il s'agit de partager une plate-forme d'informations et, d'abord, de définir ce qu'est une odeur. Nous aurons un universitaire, Monsieur JAUBERT, qui viendra nous l'exposer.

La personne qui devait parler des nuisances sonores n'est pas encore arrivée, nous la ferons donc intervenir en fin de partie.

Madame Isabelle HO-TIN-NOE, Chef du service Environnement du SIAAP, va nous présenter les mesures d'autocontrôle des nuisances faites par le SIAAP et ce qu'il est prévu dans le projet de refonte sur les trois volets exposés par Monsieur le maire, à savoir les nuisances olfactives, sonores et visuelles avec tout un projet d'aménagement de la plaine.

Nous aurons, ensuite, une discussion, avec notamment Monsieur HOURSEAU qui représente La Frette Village. Nous aurons peut-être également quelqu'un du CAPUI. Monsieur DUFFY, malheureusement, est également bloqué dans les bouchons.

◆ Dans une deuxième partie, toujours pour partager cette plate-forme d'informations communes, nous aurons des informations techniques sur les outils de mesure des odeurs. Monsieur LABROSSE de la société EXPLORAIR nous fera un exposé qui nous permettra de mesurer la complexité de la chose et, également, de voir que des solutions existent.

Nous aurons aussi Monsieur FANLO de l'Ecole des Mines d'Alès qui nous parlera des nuisances olfactives, des actions à la source et des procédés de traitement.

L'idée est de partager de l'information technique. Nous espérons qu'ils vont nous rendre toutes ces données un peu digestes, parce que c'est assez complexe, pour que nous puissions effectivement déterminer si cet objectif vers lequel on tend de « zéro nuisance » est compatible avec ce fameux volume de 1,5 million de m³. Est-ce crédible ? Cela repose-t-il sur une base scientifique, technique fiable ?

LES NUISANCES AUJOURD'HUI ET LES OBJECTIFS DU SIAAP

Qu'est-ce qu'une odeur ?

M. JEAN-NOËL JAUBERT, UNIVERSITE DU HAVRE, CONSEILLER SCIENTIFIQUE DE LA SOCIETE IAP SENTIC : Merci, Monsieur le président, de m'avoir invité à cette réunion. Je vais, avec mon étiquette d'universitaire, vous faire un cours, et je m'en excuse, parce qu'avant de discuter sur le problème des odeurs, on m'a demandé de vous préciser ce qu'il en était.

◆ Définition

Je reprendrai la définition qui est donnée par l'ADEME pour l'odeur. L'odeur est définie comme une perception. C'est une succession de mécanismes, que je vais rapidement vous exposer, qui passent essentiellement par des capteurs et qui passent par le cerveau pour arriver à la conscience de la perception.

Il est important de savoir que l'odeur en tant que telle n'a pas de matérialité. Elle ne peut pas se manipuler ; elle ne peut pas se diviser ; elle ne peut pas se multiplier.

En revanche, ce sur quoi on doit travailler, c'est sur les odorants qui sont la réelle matière, qui sont des molécules, des mélanges, des substances, ces odorants ayant une propriété particulière que l'on appelle l'odorité.

◆ Perception olfactive

J'ai essayé de rassembler ces notions sous la forme d'un petit schéma très simple pour expliquer comment les choses se passent.

Vous avez, au départ, une molécule. Dans la réalité, c'est un mélange de molécules. Il faut savoir que beaucoup de molécules ont un caractère odorant. On travaille, en général, avec de l'ordre de 100 000 molécules. Il en est connu 300 000 et probablement en existe-t-il davantage.

Cette molécule, c'est ce qu'on appelle l'odorant. La propriété particulière de cette molécule, c'est de venir appuyer sur le petit interrupteur que vous voyez et c'est ce que l'on appelle l'odorité. Cet interrupteur va déclencher un signal.

Tout ceci se passe dans un neurorécepteur. C'est un organe dont nous disposons tous et qui existe en nombre très élevé, puisque nous en avons deux fois de l'ordre de 20 millions. Il faut savoir que notre système olfactif est le système sensoriel le plus complexe que nous ayons, le plus riche, puisqu'il contient 1 000 types de capteurs différents. Sachez que, dans la vue, nous n'avons que quatre types de capteurs différents. On a donc une richesse extrêmement grande de la perception olfactive.

Ce sont des mécanismes qui sont construits, qui font partie de nous, dont nous héritons à la naissance. Et il faut préciser que tous ces équipements sont différents d'une personne à une autre. Cela rend les choses encore plus complexes pour tous ceux qui ont à traiter le problème « odeur », parce que tous ces capteurs sont différents d'une personne à une autre. Je peux vous garantir que, dans la salle, il n'existe pas deux personnes à avoir le même équipement sensoriel.

Ensuite, le traitement de cette information se fait au niveau du cerveau, à partir des bulbes olfactifs. Nous avons donc déjà un traitement de cette information qui est très complexe.

Je l'ai fait figurer rapidement sous la forme d'une boîte noire (nous connaissons bien sûr un peu plus de choses que cela) et, dans cette boîte noire, va rentrer essentiellement de l'acquis. C'est une masse de connaissances que nous avons rassemblées, qui est constituée à partir de souvenirs, d'émotions et qui va s'exprimer sous la forme de présuppositions.

Tout cela, avec le signal envoyé, va devenir une perception qui va se traduire, après, par une expression. On va exprimer ce que l'on perçoit, et ce que l'on perçoit va s'expliquer à travers toutes les informations que nous avons là.

On a ce qui se passe à l'extérieur qui est accessible. Tout ce qui passe à l'intérieur, en revanche, est très peu accessible.

◆ Inégalité des personnes

Je vous disais que nous étions tous différents. Je vous donne ici un schéma qui vous montre la disparité des sensibilités pour un groupe de 27 sujets par rapport à simplement huit substances.

On a, ici, une échelle logarithmique. Si je regarde l'ensemble, on a un rapport de sensibilités et de concentrations qui est de 1 à 10 000.

Pour une substance donnée, cela se distribue, en général, entre 1 à 100, voire 1 à 1 000. Et de 1 à 100, c'est déjà quelque chose d'important. C'est, par exemple, vous êtes sensible à une information et votre voisin, pour y être sensible, en demande 100 fois plus ou encore, quand vous faites un gâteau, vous êtes sensible à 1 gramme de substance, alors que votre voisin, lui, l'est à 100 grammes. Et à l'inverse, si vous en avez mis 100 grammes, celui qui est sensible à 1 gramme va trouver cela épouvantable.

On a donc, là, une disparité qui est assez difficile à gérer.

Sachez que lorsqu'on a affaire à des mélanges, et ce sera toujours le cas, on a quand même une certaine forme de compensation.

Dans le domaine des odeurs, il faut garder à l'esprit que le problème n'est jamais simple, que l'on est toujours sur quelque chose qui a une double complexité, au niveau des signaux et au niveau de la perception. Les signaux sont complexes (nous le verrons, ce sont des mélanges très complexes) ; la perception est très complexe aussi, parce que tous les sujets diffèrent les uns des autres.

◆ Les molécules odorantes

Quelles sont les spécificités des molécules odorantes ?

Il faut savoir que, dans les mélanges odorants, on a toujours des mélanges très hétérogènes qui contiennent des centaines de molécules de nature différente et dans des proportions extrêmement variables.

Leur caractère odorant est mal connu dans l'ensemble. On en connaît quelques caractéristiques, mais, c'est, dans l'ensemble, très mal connu. Et on n'a pas de système, de variable auxiliaire qui permette de mesurer réellement l'odorité.

Un autre phénomène important, pour le problème des nuisances notamment, c'est celui de l'intermittence et de la fugacité des signaux. Il faut savoir qu'une émission, qui peut durer

deux secondes, peut se sentir pendant une demi-journée, voire une journée. C'est donc très difficile, avec des décalages dans le temps, dans l'espace, à gérer.

Les concentrations auxquelles on a affaire sont souvent extrêmement faibles. Elles relèvent souvent du picogramme/m³. Ce sont des quantités infinitésimales. Le nez est l'un des outils les plus performants qui existent. On est capable d'aller bien au-delà de tous les pouvoirs de résolution des appareillages. C'est pourquoi on est obligé de passer par un travail avec un nez pour suivre des caractéristiques odorantes.

Il faut définir les caractéristiques odorantes et ne pas se reporter directement aux concentrations de molécules.

Egalement, il faut savoir que les substances odorantes ont une action combinatoire. Deux mélanges, deux effluves odorantes peuvent avoir un effet exhausteur ou, au contraire, un effet inhibiteur ou, encore, peuvent créer de nouvelles notes odorantes. Les choses sont donc assez complexes.

On va pouvoir mesurer cela en intensité de perception. Il faut savoir que les intensités de perception ne sont pas reliées à des masses de substances, mais à des logarithmes. C'est donc quelque chose qui croît beaucoup plus vite.

◆ Origine des odorants

On trouve partout des substances odorantes. Tout émet des composés volatils. Le professeur OURISSON expliquait que même les pierres émettaient une tension de vapeur non négligeable. Et parmi toutes ces tensions de vapeur, il y a des molécules qui sont odorantes.

Bien entendu, des substances odorantes sont émises à partir de la Terre elle-même (les sols et l'eau, à l'état naturel de l'eau).

Les micro-organismes sont des sources importantes de substances odorantes, les micro-organismes que nous avons sur nous, les micro-organismes qui sont dans la terre, les micro-organismes qui sont dans nos aliments.

Les végétaux sont de gros producteurs de substances odorantes, tout comme les animaux. Avec les animaux et les végétaux, le problème commence à se poser, plus particulièrement d'ailleurs avec les animaux, puisque nous avons développé des concentrations d'animaux, de même que l'on a développé des concentrations d'humains.

C'est ce que vous évoquiez un peu tout à l'heure, pour les petites émissions, c'est rapidement dilué, mais pour les fortes concentrations, par exemple d'animaux, en raison des masses importantes de substances odorantes, cela pose problème. On connaît par exemple le problème en Bretagne avec de fortes concentrations d'élevages.

Les matériaux, bien sûr, émettent tous des substances odorantes.

La majorité des produits en émettent.

Le tissu industriel, encore, émet des substances odorantes.

Il faut savoir que nous sommes constamment confrontés à des substances odorantes qui sont émises de partout.

◆ Odeur et danger

La question qui m'est souvent posée porte sur le point de savoir s'il y a un lien entre odeur et danger.

Même si ce n'est pas le plus vieux système de communication que nous ayons, le système olfactif est assez ancien. C'est un système qui est né avec les mammifères, à la fin de l'ère secondaire. C'est utilisé à la fois pour rechercher l'alimentation et servir d'alerte.

Il n'empêche que, globalement, les caractéristiques odorantes et les qualités odorantes liées à l'aspect hédonique, de plaisir ou de déplaisir, n'existent pas.

Il faut être très prudent, même doublement prudent. D'abord, il ne faut pas faire confiance aux bonnes odeurs et il ne faut pas non plus craindre les mauvaises odeurs. L'absence d'odeur, même, peut être pire. C'est le cas de l'oxyde de carbone qui n'a aucun caractère odorant et qui est mortel. Il faut donc être extrêmement vigilant.

Par rapport à l'aspect toxicité, une seule voie existe, c'est celle de l'analyse physico-chimique et de la connaissance des substances. L'aspect odeur ne renseigne absolument pas sur cet aspect.

Il faut savoir que l'on n'a pas de caractère « bonne odeur » et de caractère « mauvaise odeur ». Je vous signale que si vous faites des analyses d'émissions odorantes, au niveau d'un égout, de fleurs, de différents produits alimentaires, vous allez retrouver les mêmes composés. Les composés en eux-mêmes ne portent pas l'empreinte « mauvaise odeur ».

◆ Connaître l'odorant

Les odorants, ce sont toutes ces substances. Là, deux volets nous intéressent : la nature des substances ; les effets qu'elles ont sur les personnes.

Dans la nature des substances, vous avez deux grands volets : le volet « caractéristiques chimiques » et le volet « caractère odorant ». Les deux ne se recouvrent pas aussi simplement que cela. Le lien entre les deux n'est pas du tout évident à faire, il est assez complexe. Et on ne peut pas simplement réduire l'un à l'autre. En général, on est obligé de regarder les deux aspects.

Vous avez, donc, une substance qui émet des effluves odorants qui vont passer dans l'air. Pour l'air, on va de quelque chose qui est relativement simple à quelque chose qui devient de plus en plus complexe, puisque, avec l'air, vous avez des effets de dilution, des déplacements de masse.

Les caractéristiques chimiques peuvent être lues sur les trois étages. Il faut savoir que ces caractéristiques chimiques vont traiter, à équivalence, les molécules, qu'elles soient odorantes ou non.

On va essayer, par des analyses qui relèvent de la physicochimie, de voir leurs proportions, leur nature, leurs propriétés chimiques que l'on peut analyser par molécule ou globalement au niveau d'un mélange en suivant, par exemple, le pouvoir Rédox du mélange ou en faisant de la masse.

Tout cela se fait avec des appareillages (la CPG, la chromatographie gazeuse, la spectrométrie de masse, les analyseurs de soufre réduit et les détecteurs à photoionisation qui vont permettre de suivre les COV totaux). Ce sont des éléments qui sont tout à fait accessibles, dans la limite des pouvoirs de résolution, sachant que cela ne résout pas le problème de l'odorité.

Le caractère odorant ne peut s'analyser que par des voies sensorielles et donc par l'analyse olfactive qui va permettre de caractériser des quantités de notes odorantes et des intensités de notes odorantes.

Je mets en diverticule la norme EN 13-725, qui est la mesure des unités d'odeur, qui est un peu un hybride, qui est en fait une concentration de molécules (dilution) et qui est obtenue par une voie sensorielle, sachant que l'on est loin de l'appréciation de l'odorité.

Ces approches ne peuvent être faites, par définition, que par des nez, donc soit par des observateurs formés, soit par des experts.

Le deuxième volet qui est bien entendu essentiel et qui vous intéresse, ce sont les effets de ces molécules, les effets sur votre vécu, sur vous. Là, on touche l'étage hédonique avec la notion de gêne. Cela ne peut être fait, observé, vu que par des riverains, donc par des personnes.

Et j'ai mis en rouge ce qui est l'alpha et l'oméga, c'est-à-dire le départ. Dès l'instant où une gêne est exprimée, on doit enclencher tout le système. Et bien entendu, l'objectif est d'atteindre la satisfaction du riverain en diminuant sérieusement l'espace « gêne ».

C'est le point clé du système.

◆ Relation entre les trois composantes

J'ai repris la norme NF X 43-103 qui précise bien qu'il ne faut pas confondre, quelle que soit la façon d'aborder les choses, tous les critères. Elle explique notamment qu'on ne peut pas remplacer, par exemple, la dilution au seuil de perception ou les mesures de gêne par des mesures de caractéristiques odorantes. On ne peut pas tout croiser. Il faut aborder les choses en prenant tous les volets en même temps.

◆ Composantes de la gêne

Cela démarre avec une source qui émet des molécules, qui sont odorantes ou non, mais qui sont dosables (dans certaines limites que l'on a vues) et qui sont véhiculées par l'air (là, ce n'est pas du tout maîtrisable, et c'est l'une des grandes difficultés lorsqu'on traite d'odeurs

qui partent dans l'air, c'est qu'on ne sait pas du tout maîtriser les mouvements de déplacement des masses d'air).

On va arriver à une certaine caractéristique odorante, à une modification de l'ambiance odorante (c'est ce que l'on appelle une pollution osmique).

Et tout cela, c'est abordable avec de l'analyse olfactive.

Vont s'ajouter un certain nombre d'éléments circonstanciels pour aboutir à une nuisance odorante (en fonction des conditions, des concentrations, des situations, etc.).

Et cette nuisance odorante conjuguée aux acquis va devenir une gêne.

La gêne, par définition, n'est pas contestable, mais est, en revanche, difficile à paramétrer. Et je rappellerai que les acquis individuels ne sont pas accessibles.

Ce système, que je résume rapidement, va rassembler de nombreuses variables, très difficiles à gérer et dont certaines sont subjectives. C'est donc un problème extrêmement complexe.

◆ Surveillance d'un site

L'objectif est de surveiller le site le plus tôt possible. Je parle d'une façon générale, ce n'est pas spécialement appliqué à la situation présente.

Il s'agit de surveiller tout d'abord les caractéristiques des substances, des intrants dans un site par la voie physicochimique.

On peut suivre les espaces de tête, les composés, odorants ou non, qui sont émis par ces substances par la voie physicochimique et l'analyse olfactive. Cela peut se faire en laboratoire.

On peut suivre, lorsque l'on travaille sur des équipements, les émissions gazeuses qui sont émises au-dessus de ces équipements par la voie physicochimique et l'analyse olfactive. Ce sont des ambiances que l'on mesure. Cela peut être fait avec des capteurs divers ou des prélèvements.

On a également l'analyse dans le site industriel. Là, c'est de l'analyse olfactive et cela doit être suivi de près par des personnes spécialisées. On peut compléter cette analyse par des prélèvements qui vont partir dans un laboratoire et avoir une mesure rapide analyse olfactive/olfactométrie.

Un travail peut être fait par des observateurs itinérants sur le site, qui vont circuler systématiquement sur le site, à la recherche de toute ambiance odorante, leur travail se faisant à la fois en temps réel et par des prélèvements (ceci évite les accoutumances locales).

On peut suivre les qualités odorantes autour du site avec, également, un travail en temps réel et des prélèvements avec un travail sur place.

On peut suivre, d'une façon plus générale, l'ambiance et la qualité odorante dans les zones autour du site au moyen de ce que nous appelons la veille olfactive externe.

Il faut savoir que plus on s'éloigne du centre, plus les choses sont complexes, parce que l'on ajoute des variables. Plus c'est éloigné, plus c'est compliqué, mais plus c'est près du riverain. Les choses sont de plus en plus complexes, de plus en plus difficiles à maîtriser, avec de plus en plus de variables, mais on est de plus en plus près du riverain.

Suivant les sites, des études ponctuelles peuvent être conduites.

En général, dans les sites industriels, on ne fait pas tout cela, on cherche à identifier un certain nombre d'étapes traceuses significatives et on cherche à trouver des relations, des corrélations entre les différentes étapes de façon à alléger un peu le travail de surveillance.

◆ Traitement de la gêne

Différents types de gênes vont s'exprimer, soit des gênes spontanées, soit des gênes sollicitées, soit des gênes recherchées, des gênes recherchées par la voie de sondages ou de jurys de riverains avec des indices de gêne.

Toutes ces approches sont pertinentes, sous réserve qu'elles soient strictement circonscrites, c'est-à-dire que l'on a besoin d'avoir toutes les informations (lieu, point, heure, etc.).

Dès l'instant où il y a une gêne, il faut bien entendu en rechercher l'origine avec une réponse au coup par coup qui entraîne, une étude qui peut être ponctuelle ou approfondie, une réaction, qui, elle aussi, peut être ponctuelle ou prendre la forme d'un programme, et une réponse d'ensemble, lorsque tout ceci a été traité.

J'ajoute que l'on est, là, dans des situations doublement complexes entre la surveillance et le ressenti.

J'avais prévu de dire quelques mots sur la législation. Je rappelle que, sur la qualité odorante dans les questions d'épuration de l'eau, le législateur n'a pour l'instant pas prévu de texte.

J'ai cité un certain nombre de textes qui donnent des limites à l'émission, à l'émission de cheminées et de voies canalisées. Quelques chiffres relatifs à des éléments surfaciques sont également donnés. Ces informations touchent essentiellement les ICPE, notamment l'équarrissage, le compostage, etc.

Je vous remercie de votre attention, en m'excusant d'avoir été trop long. (*Applaudissements*)

Les bruits, c'est quoi, comment cela se mesure ?

M. MAURICE AUFFRET, CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE BRUIT (CIDB) :

Je vais vous présenter les phénomènes et grandeurs acoustiques. Il s'agit de mettre en place le phénomène bruit, la gêne, les indicateurs de gêne et d'apporter quelques définitions sur l'évaluation et la mesure de cette gêne, sachant qu'en perspective, nous avons à

expliquer la réglementation qui concerne les installations classées et qui impose des obligations en limite d'installation, des niveaux sonores maxima à ne pas dépasser et ce que l'on appelle des émergences réglementées.

Je vais, le plus rapidement possible, essayer de définir le vocabulaire et d'évoquer les phénomènes physiques concernés.

◆ Qu'est-ce qu'un son ?

Le son est une sensation provoquée par des phénomènes physiques. On voit, là, s'installer une articulation et une difficulté : c'est une sensation, cela procède de la perception, de la réaction, de l'appréciation individuelle vis-à-vis d'un phénomène physique.

Les phénomènes physiques, les ingénieurs et les physiciens les maîtrisent bien, les contrôlent bien, les évaluent savamment. Mais la réaction d'un individu ou d'un groupe d'individus exposés à ces phénomènes physiques relève d'une démarche beaucoup plus délicate, beaucoup plus compliquée et qu'il est nécessaire d'appréhender avec beaucoup de précautions.

Les descripteurs physiques que je vais évoquer sont les descripteurs que la réglementation utilise. C'est ceci que l'on mesurera quand on fera une mesure en limite de propriété.

Mais est-ce que l'évaluation de ces phénomènes physiques rend compte avec précision de la gêne, de la contamination de l'environnement ? Ce n'est pas certain et ce n'est pas certain dans tous les cas. On est dans le domaine de la perception qui, sur le plan acoustique, est très difficile à appréhender.

Nous allons donc, d'abord, évoquer le vocabulaire physique, puis, nous parlerons de la perception.

➤ Un son est caractérisé par deux descripteurs physiques : la fréquence qui est le nombre de vibrations par seconde et qui se mesure en hertz ; la pression acoustique, qui est la deuxième dimension, qui va permettre une évaluation, une mesure à l'aide d'un appareil qui s'appelle le sonomètre.

Vous pouvez voir comment se comporte une source sonore qui rayonne dans l'air. Nous avons symbolisé un haut-parleur. Un haut-parleur est constitué d'une membrane. C'est la vibration de la membrane, le déplacement périodique de la membrane qui va installer dans le milieu de propagation aérien une onde sonore.

Cette onde sonore va être constituée d'une succession de pressions et dépressions par rapport à la pression atmosphérique. Et lorsque cette succession de pressions et dépressions va rencontrer une paroi, cette paroi sera mise en vibration par la succession des ondes sonores de pression/dépression.

De la même manière, lorsque ces ondes sonores vont rencontrer le tympan d'un individu exposé, elles vont mettre en vibration le tympan. Le tympan va transformer ces vibrations, par un enchaînement de processus physiologiques en impulsions nerveuses, lesquelles impulsions nerveuses seront transmises au cerveau.

➤ Et c'est là que se pose la difficulté principale. En effet, le cerveau reçoit une quantité très importante d'impulsions électriques et va faire un choix parmi ces impulsions électriques, en privilégier certaines, en éliminer d'autres, en favoriser certaines, pour, in fine, installer une représentation mentale de la situation acoustique extérieure.

Et c'est là qu'est notre difficulté. On a mis en place un phénomène physique. On passe du phénomène physique au phénomène de la sensation et de la perception et à l'installation par l'individu exposé au bruit d'une représentation mentale d'une situation acoustique.

C'est là qu'est la difficulté : comment rendre compte, à partir de phénomènes physiques, de la représentation mentale installée par l'individu, sachant qu'elle varie d'un individu à un autre, qu'elle varie, pour un individu, d'un moment de la journée à un autre moment (la représentation la nuit n'est pas la même que la représentation le jour), qu'elle varie également en fonction de la santé, de l'état de fatigue de l'individu ?

C'est là qu'est notre difficulté.

Nous savons mesurer les phénomènes physiques, les analyser. Et à partir de ces mesures, nous savons prévoir tous les phénomènes de propagation des ondes sonores. La difficulté est de passer de la mesure de ces phénomènes physiques à la représentation mentale que l'individu met en place. Et c'est cette représentation mentale qui est à l'origine du trouble, de la gêne.

◆ Existe-t-il à notre disposition des descripteurs susceptibles, de manière pertinente, de rendre compte de la gêne associée à cette représentation mentale ? Peut-être pas.

Nous allons donc utiliser des unités réputées rendre compte de la gêne, du trouble, de la nuisance, de la contamination, mais le spécialiste vous dira que ces unités sont à manipuler avec infiniment de précautions, parce qu'elles sont réputées rendre compte d'une représentation qui est variable et qui est inaccessible à l'évaluation objective et pertinente.

C'est un peu compliqué, mais on ne peut pas parler du bruit sans associer, je répète, ces phénomènes physiques que l'on maîtrise bien et cette représentation qu'un individu met en place lorsqu'il est sollicité par ces phénomènes physiques.

Quelle unité utilise-t-on pour mesurer le bruit ?

Le décibel est une unité logarithmique qui permet, à partir de la mesure de la pression acoustique telle qu'elle a été présentée précédemment, d'installer une échelle de variation. Malheureusement, cette échelle de variation, qui est logarithmique, est une échelle compliquée à manipuler.

L'échelle des bruits courants est comprise entre 20 décibels (c'est le niveau minimal de perception, à peu près) et 140 décibels, seuil de la douleur. Donc, la plupart des bruits courants que nous aurons à prendre en compte sont compris entre 20/30, 80/100, sachant qu'au-delà de 100, on est dans des circonstances acoustiques exceptionnelles (on est soit dans des ateliers bruyants, soit dans des salles de concert). Mais disons que les échelles courantes quotidiennes sont comprises entre 30/40 et 80. Un bébé qui crie, c'est 80/85 dB ; deux personnes qui parlent très, très fort, c'est 70 dB ; à l'intérieur d'une cantine scolaire,

c'est 80 dB ; une cour de récréation dans une école maternelle, c'est 80/85 dB. Tels sont les niveaux courants.

Le confort d'occupation, le calme se situe entre 20, 30, 40 dB. On distinguera les niveaux sonores calmes à l'intérieur des locaux et les niveaux sonores calmes à l'extérieur des locaux. L'espace extérieur calme, l'environnement extérieur calme est compris entre 30 et 40 dB.

Dans les ateliers, la plupart des machines sont susceptibles de générer des niveaux sonores qui sont à l'autre extrémité de l'échelle, 80, 90, voire 100 dB.

◆ La préoccupation de l'acousticien dans ce domaine, c'est de contenir les bruits émis à la source qui peuvent atteindre 80, 90 dB, de manière à respecter le calme extérieur, à respecter la tranquillité du site.

Sait-on le faire ?

Oui. A l'heure actuelle, peu de sources sonores sont inaccessibles au traitement acoustique, soit par encoffrement, soit par désolidarisation, soit par découplage. On sait à peu près traiter toutes les sources sonores. On dispose des techniques, des équipements, des spécialistes, des entreprises. On sait le faire.

La difficulté, et je reviens à ce que je disais précédemment, consiste, pour les sources sonores extérieures aux locaux (les sources sonores qui sont encoffrées, qui sont à l'intérieur des bâtiments ne posent pas beaucoup de difficultés), à bien maîtriser les émissions sonores des équipements mobiles (véhicules, bulldozers, camionnettes, camions, extracteurs, pelleteuses, etc.).

Un avion qui vole fait moins de bruit qu'un avion à terre qui va décoller. Les niveaux sonores des avions au décollage, c'est de l'ordre de 130, 140 dB. J'ai habité dans la région, je connais donc parfaitement le problème du survol des avions dans la région.

On maîtrise les techniques, on maîtrise la mesure. On a des difficultés, en revanche, à bien appréhender la gêne ressentie par le riverain, par l'occupant.

◆ Quelle est la stratégie que le spécialiste va mettre en place ? Quelles sont les exigences que la réglementation va imposer en partant de ces constats qui viennent d'être présentés, de ces difficultés qui viennent d'être évoquées ?

On n'a pas de multiples possibilités d'un point de vue réglementaire.

On peut fixer un niveau limite maximal à ne pas dépasser en limite d'installation, et l'industriel, l'acousticien, c'est-à-dire toute l'équipe de conception, de réalisation, de mise en œuvre devra s'engager à respecter ce niveau maximal en limite d'installation. C'est une première disposition réglementaire. Elle figure d'ailleurs dans la réglementation concernant les installations classées (70 dB, heures de jour, en limite d'installation ; 60 dB, heures de nuit, en limite d'installation).

Le fait de fixer un niveau maximal en limite d'installation garantit-il le confort, la préservation de l'environnement ? Ce n'est pas suffisant.

Si j'ai un environnement sonore très, très calme, ce niveau sonore limité à 70 dB en limite de propriété ne sera peut-être pas suffisant pour assurer la protection des riverains.

Pour cette raison, on utilise un autre descripteur, une autre obligation réglementaire qui est ce que l'on appelle l'émergence.

L'émergence est définie de la manière suivante : c'est le dépassement provoqué par l'utilisation, l'exploitation d'une installation par rapport au niveau que l'on appelle le niveau résiduel et qui est le niveau mesuré lorsque cette installation est arrêtée.

J'arrête l'installation, je fais la mesure, cela s'appelle le niveau résiduel ; je mets l'installation en marche, je mesure, cela s'appelle le niveau particulier ; la différence entre les deux, le dépassement provoqué par l'exploitation de l'installation, par le fonctionnement d'une machine s'appelle l'émergence.

La réglementation fixe une émergence maximale le jour, une émergence maximale la nuit et également des émergences maximales dans des zones que l'on appelle des zones réglementées.

Tel est le double outillage que l'on utilise dans la réglementation concernant les installations classées : un niveau limite en limite de propriété, un niveau maximal et également une émergence contrôlée sur certaines zones, que l'on appelle les zones réglementées, dont on fixe les valeurs la nuit et le jour.

Voilà ce que je peux vous dire le plus rapidement possible et le plus simplement possible sans utiliser un langage d'ingénieur pour ce qui concerne la réglementation concernant le bruit.

Je vous remercie. (*Applaudissements*)

MME ODILE PEIXOTO : Ces petits exposés peuvent paraître un peu pointus, mais il est important que tout le monde comprenne déjà la complexité de ce qu'il y a à mesurer et à contrôler et comprenne que c'est surtout la perception qui est difficile à saisir.

Les résultats de l'autocontrôle du SIAAP

MME ISABELLE HO-TIN-HOE, SIAAP : Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Quand on parle d'autocontrôle au niveau des nuisances olfactives, la première question qui vient à l'esprit, c'est pourquoi ? Pourquoi fait-on cela ? A quoi cela sert-il ?

En fait, il est important de pouvoir évaluer la nuisance pour avoir un suivi, suivi qui va nous permettre de dire si la nuisance mesurée à un instant T, par exemple aujourd'hui, est la nuisance qui avait été mesurée voilà dix ans ou celle qui sera mesurée dans dix ans.

Il faut évaluer cette nuisance et, par voie de conséquence, évaluer la gêne.

A partir du moment où les nuisances ont pu être évaluées, vont pouvoir être mises en place des actions correctives au niveau du fonctionnement de l'usine.

Et nous pourrons, ensuite, évaluer l'efficacité des actions correctives mises en place.

La boucle aura été bouclée en évaluant la nuisance générée par les actions correctives mises en place. C'est une boucle sans fin.

◆ Les étapes fondatrices

Les étapes fondatrices qui nous ont permis d'organiser cette évaluation datent d'il y a maintenant 16 ans. A l'époque, en 1991, sous l'égide de la préfecture, nous avons créé ce que l'on appelle l'observatoire de Fromainville. C'est un organisme qui regroupe quatre collègues, à savoir l'industriel, les associations de protection de l'environnement, les élus, les collectivités locales et des experts.

Vous avez, là, les dates importantes.

On voit que, dès 1992, nous avons mis en place ce que l'on appelle « le jury de nez » qui est l'un des moyens de contrôle et de suivi de la gêne que l'on peut ressentir aux alentours du site.

Nous avons également mis en place dès 1992 les messagers de l'environnement (je reviendrai sur ces notions plus tard).

◆ Comment s'évalue cette gêne ? Quels sont les moyens dont le SIAAP dispose pour surveiller la qualité de l'environnement ?

Le SIAAP met en œuvre différents outils pour surveiller la qualité de l'environnement.

Le SIAAP a aussi, comme beaucoup d'observatoires, pour mission d'informer et de communiquer sur les résultats qu'il a pu obtenir par rapport à la qualité de cet environnement.

Enfin, il a pour mission d'agir, et c'est bien ce qui vous préoccupe ce soir : quelles sont les actions que nous mettons en place pour minimiser l'impact sur l'environnement ?

➤ Concernant la surveillance de l'environnement, elle se fait à différents niveaux.

▪ Il s'agit d'abord d'être à l'écoute des riverains. C'est ce que l'on appelle les mesures « humaines » et ce sont des mesures sensorielles.

Nous l'avons vu, mesurer une odeur, ce n'est si simple. Les riverains constituent, pour nous, une source d'informations très importante avec, en premier lieu, des observations spontanées qui sont, ni plus, ni moins, des plaintes.

Que se passe-t-il quand nous recevons une observation spontanée au niveau du site ?

Tout d'abord, l'observation peut être faite par différents biais (le numéro vert gratuit, le 0800 85 84 41, le fax vert, le courrier électronique). Des plaintes peuvent également nous arriver directement, soit par courrier, soit par téléphone (les personnes appellent directement les services, parce qu'elles connaissent nos numéros).

Quand une observation arrive au niveau de nos services, elle est évaluée. Parallèlement, un accusé de réception vous est envoyé pour vous dire que l'on a bien enregistré votre plainte.

Va tout de suite se mettre en place une enquête pour en déterminer l'origine (cette gêne est-elle bien due à l'usine ?).

- Nous allons intégrer dans cette enquête des données météorologiques qui sont enregistrées via les moyens dont s'est doté le SIAAP, à savoir un mât météo, des stations de mesure (c'est toute l'instrumentation qui nous permet de savoir quelle est la météo, à un moment donné, sur un site (des anémomètres, des pluviomètres)). Avec tous ces éléments, nous pouvons avoir connaissance de l'état des masses d'air qui circulent autour du site.

Ces données météorologiques nous permettront de vous dire également vers où se dirigent les nuisances.

Vous avez un exemple de calcul de la rose des vents. Ce sont des calculs qui sont faits par nos services. Ils permettent de voir que, par exemple, quand on a un vent de Sud/Sud-Ouest au niveau de l'usine, les communes qui sont au niveau du Nord/Nord-Est sont fortement impactées.

- Nous prenons en compte aussi, pour traiter la gêne, les données d'exploitation. Il est important de connaître les événements qui se sont produits au niveau de l'usine à un moment donné, afin d'identifier les zones les plus émissives.

- Le jury de nez rentre aussi dans les observations effectuées par les riverains, observations que nous intégrerons dans notre diagnostic.

Ces jurys de nez participent régulièrement à des tests olfactifs. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier toutes les personnes bénévoles qui participent chaque mois, pendant une semaine, à des tests qu'elles remplissent. Elles mesurent des niveaux d'odeurs. Ces odeurs sont caractérisées à l'aide d'une grille qui leur est explicitée. Ces éléments permettent, après un traitement scientifique et statistique, de mesurer un indice de gêne.

Il est important de préciser que ces jurys de nez sont formés régulièrement à la détection et à la mesure des odeurs.

Vous avez, là, une carte qui répertorie tous les jurys de nez qui participent à ces tests. Sur La Frette-sur-Seine, vous avez trois participants réguliers à ces tests, qui sont intégrés et qui sont partie prenante du diagnostic que nous effectuons au niveau du service de l'Environnement.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pouvez-vous dire pourquoi vous n'avez que trois jurys de nez à La Frette pour 15 à Maisons-Laffitte, alors même que vous nous avez dit que, justement, la rose des vents donnait des vents qui faisaient remonter les odeurs vers Herblay et La Frette ?

MME ISABELLE HO-TIN-NOE : La participation aux jurys de nez est une participation bénévole. Nous faisons des campagnes dans le cadre de manifestations comme, par exemple, la fête de la lavande, au cours desquelles nous faisons appel aux bonnes volontés. J'en profite d'ailleurs ce soir pour lancer un appel à toutes les personnes qui veulent participer à ces tests. Il y va du bon vouloir de tout un chacun. Cela ne dépend pas du tout du SIAAP, mais de vous. C'est vrai que c'est une réelle implication. Tous les mois, une semaine par mois, ces personnes vont rechercher une odeur.

C'est à dissocier de la plainte qui correspond à un ressenti instantané. Le test de jury de nez, c'est rechercher une odeur à un moment T et essayer de la caractériser en fonction d'une grille, d'une formation qu'on aura reçue et qui permet de distinguer les odeurs.

La caractérisation de l'odeur, cela va au-delà du ressenti. Nous formons les personnes à caractériser les odeurs, qu'elles puissent dire si c'est une odeur de type « traitement des boues », « traitement des eaux », également si c'est une odeur qui vient bien de l'usine. Une mauvaise odeur peut venir d'ailleurs. Et la première question, c'est de se demander si l'odeur vient bien de l'usine.

Vous avez, là, l'exemple d'une réponse que l'on peut faire dans le cadre d'une plainte. Après enquête, nous allons répondre au plaignant en lui expliquant les raisons qui ont fait qu'à un moment donné, sur une période donnée, il a pu ressentir telle odeur. C'est, par exemple, tel événement d'exploitation, cumulé à des données météorologiques particulièrement défavorables, qui a fait que la nuisance a été plus importante à un moment donné.

- Nous avons d'autres mesures « humaines » ou sensorielles complémentaires avec les messagers de l'environnement.

Un messenger de l'environnement est un agent du SIAAP qui a été formé à la détection et à la mesure des odeurs et qui effectue dans l'environnement de l'usine, autour des points figurant sur la carte localisant les jurys de nez, des mesures. C'est une trentaine de points et les mesures sont réalisées deux fois par jour.

Ces personnes vont aussi rechercher l'odeur à un instant T et vont essayer de la définir (la définir par son intensité et par le type d'odeur).

Ce sont des mesures humaines, sensorielles avec, donc, toujours un aspect « ressenti », sinon que là ce sont des personnels qui sont formés, dont le nez a été formé.

Cette approche de mesures qualifiées d'humaines est une approche complémentaire qui associe à la fois les moyens internes du SIAAP et les riverains.

Sur 300 riverains référencés, qui se sont inscrits pour devenir jurys de nez, nous avons 50 jurys de nez réguliers, répertoriés dans les différentes communes autour du site, et 4 messagers de l'environnement.

▪ En plus de ces mesures humaines, nous avons mis en place des mesures physicochimiques qui permettent de suivre, non pas l'odeur (nous avons vu tout à l'heure qu'il était très difficile de mesurer une odeur), mais un ou plusieurs composés chimiques qui sont caractéristiques de l'odeur.

En l'occurrence, au SIAAP, nous mesurons les produits soufrés réduits, les TRS, *Total Reduced Sulfur*. Dans l'usine, sont mises en place, depuis 1995, des mesures en continu, via un réseau de mesures de la qualité de l'air. Je préfère parler de la qualité odorante de l'air, parce que l'on est dans des quantités très infimes, comparativement à nos collègues d'ASCA, Associations de surveillance de la qualité de l'air, qui, eux, mesurent des quantités beaucoup plus importantes. Il est plus judicieux de parler de qualité olfactive de l'air.

Nous mesurons en continu ces composés soufrés réduits. En continu, cela veut dire que nous le faisons tout le temps, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nous faisons également des campagnes spécifiques dans l'usine sur des lieux où nous n'avons pas d'édicule de mesure.

Vous avez, là, un édicule, une station de mesure au-dessus de laquelle vous avez une tête de prélèvement qui va prélever l'air ambiant. C'est associé à des moyens météorologiques. Ce n'est pas le bâtiment qui mesure bien sûr, mais ce qui est à l'intérieur. Là, vous avez un analyseur de TRS, de composés soufrés réduits.

Sur l'ensemble du site, nous avons 20 stations de mesure fixes, dont 14 sur la zone de traitement des eaux et 6 sur la zone de traitement des boues.

Nous avons référencé ici, sur la zone de traitement des eaux, certaines de ces stations de mesure. Nous avons, par exemple, la I.2, la I.3. La I.4 est, pour nous, une station intéressante, dans la mesure où elle permet, notamment pour la commune de La Frette, d'avoir des indicateurs assez révélateurs des mesures et des perceptions ensuite ressenties au niveau de La Frette-sur-Seine.

C'est la même chose pour l'unité de traitement des boues, nous avons différentes stations de mesure.

Nous mesurons également l'ammoniac, le NH₃, en plus de l'hydrogène sulfuré.

En plus des mesures physicochimiques qui sont effectuées dans l'usine, nous effectuons des mesures physicochimiques dans l'environnement. Vous avez la station de mesure, qui se situe 13, rue Aristide Briand, qui effectue des mesures en continu. C'est le même principe que pour les mesures qui sont effectuées dans l'usine avec des moyens météorologiques. Et vous avez, ici, un capteur acoustique.

(Interventions dans la salle)

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous proposons que Madame finisse rapidement son exposé pour, ensuite, vous passer la parole.

MME ISABELLE HO-TIN-NOE : Nous étions sur le graphique des mesures qui sont effectuées au niveau de l'édicule sur La Frette-sur-Seine.

Au niveau de La Frette-sur-Seine, vous avez un graphique qui vous montre les valeurs des concentrations qui sont mesurées dans l'environnement de la ville de La Frette-sur-Seine. On constate que les mesures effectuées ne dépassent pas 8 ppb (parties par billion). Ce sont des quantités infinitésimales. Le fait que nous mesurons des composés chimiques en très faible quantité ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'odeur. On a bien dit tout à l'heure qu'une odeur était constituée de différents composés chimiques. Et peut-être que les molécules qui sont ressenties au niveau des riverains ne sont pas forcément celles qui sont mesurées au niveau chimique.

- Très rapidement, nous effectuons des mesures olfactométriques ponctuelles. Là, il s'agit de prélèvements.

L'intéressant au niveau des mesures olfactométriques, c'est que nous pourrions mesurer des niveaux d'odeur. Et dans le programme du futur d'Achères, nous nous engageons sur des niveaux d'odeur. Nous nous engageons sur des mesures de 5 unités d'odeur dans l'environnement, ce qui est très faible.

En résumé, je dirai qu'un diagnostic ne peut être fait que par l'addition de ces diverses données, qu'elles soient des observations spontanées, des jurys de nez, des messagers de l'environnement ou des mesures physicochimiques.

Il est bien évident que tout cela, ce n'est que du descriptif. Mais il faut pouvoir apprécier la qualité de l'environnement pour pouvoir trouver les causes et, après, agir.
(Applaudissements)

MME ODILE PEIXOTO : Nous allons laisser la parole à la salle, parce que le but n'est pas de « noyer le poisson », comme cela a été dit, mais de vous écouter.

Vous étiez peut-être nombreux à connaître le contenu de ces exposés, mais nous n'en étions pas sûrs et nous souhaitons donc que tout le monde soit au même niveau d'informations théoriques.

Table ronde et débat avec la salle

M. PHILIPPE AUDEBERT, HABITANT DE LA FRETTE-SUR-SEINE : J'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer lors de la réunion de Herblay sur les nuisances, les nuisances olfactives, les nuisances sonores, sur également la politique de déconcentration de l'assainissement en Ile-de-France.

Je souhaiterais maintenant être concret et entrer dans le vif du sujet. On a beaucoup parlé des nuisances olfactives, un peu moins des nuisances sonores. On constate d'ailleurs, avec une certaine surprise, que les unités de mesure des nuisances olfactives sont nombreuses alors que, paradoxalement, si j'ai bien compris les spécialistes, les nuisances olfactives sont les plus dures à mesurer. Les nuisances sonores semblent être plus faciles à mesurer. Tout le monde connaît l'unité de mesure de ces nuisances qui est le décibel. Or, on n'a pas d'observatoire, et même s'il existe, apparemment, un capteur rue Aristide Briand, les données ne nous ont jamais été communiquées pour nous permettre de suivre les nuisances sonores émises par la station.

Pourtant, nous, en tant que riverains, nous constatons que, pendant les belles soirées d'été, nous devons dormir la fenêtre fermée, parce nous avons un ronronnement incessant. Nous ne pouvons plus être sur nos terrasses.

On peut donc s'étonner que, aujourd'hui, alors qu'il existe des techniques d'acoustique tout à fait sophistiquées, rien ne soit fait sur ce sujet. Devrons-nous attendre cinq ans, dix ans pour que, enfin, on s'occupe de ces nuisances sonores qui paraissent être les plus rapides et les plus faciles à traiter ?

Nous savons aujourd'hui que la station ne respecte pas la réglementation, parce que, s'il n'existe pas de réglementation sur les nuisances olfactives, il en existe sur les nuisances sonores. On a des niveaux de décibels maxima le jour, la nuit et on sait que la station les dépasse.

Ma question sera donc simple : que ferez-vous, demain, pour réduire, pour supprimer les nuisances sonores et faire en sorte que nous ayons une certaine quiétude, pour que, même si cela sent mauvais, au moins, cela ne nous empêche pas de dormir ? (*Applaudissements*)

UN INTERVENANT : J'ai suivi pendant fort longtemps l'observatoire de l'environnement qui tenait ses réunions à Saint-Germain. Ce que je puis dire, c'est que le volume de papier édité à l'occasion de ces réunions, tant pour le bruit que pour les nuisances olfactives, était fort important.

Concernant l'émergence, pendant des années, les spécialistes nous ont affirmé qu'il n'était pas possible de déterminer l'émergence des bruits liés à l'usine, tout simplement parce que cela aurait nécessité l'arrêt complet de l'installation.

Aujourd'hui, je vois que le problème a bien évolué, puisque l'on a montré que l'émergence dépassait les limites permises.

J'ai lu le document du SIAAP, je suis tranquille et même béat. On va vers la nuisance « zéro ». Nous n'avons pas à nous en faire, cela va se faire tout seul.

Cela fait vingt ans que l'on nous promet des progrès, tant sur le bruit que sur les odeurs. Or, quand on regarde dans les faits, on s'aperçoit que les bruits sont de plus en plus importants et qu'après une décroissance continue jusqu'en 2001, 2002, les odeurs remontent.

Tout à l'heure, quelqu'un s'étonnait qu'il n'y ait pas beaucoup d'observateurs et de constats faits à La Frette. Je connais la réponse. Pourquoi téléphoner ? A quoi cela sert-il ? Nous avons toujours les odeurs depuis vingt ans, nous avons toujours le bruit depuis vingt ans. Ce n'est pas la peine.

Alors que l'on ne vienne pas nous dire qu'il n'y a pas de réactions et qu'il n'y a pas d'observateurs. Pendant vingt ans pratiquement, on a fait du sur place.

Aujourd'hui, on nous promet la lune, « zéro nuisance ». La pratique, la longue pratique que j'ai des réunions de l'observatoire, des réunions de jurys du nez, des réunions à droite, à gauche avec le ministère de l'Environnement, des réunions avec les différents représentants de ministères, des réunions aux tribunaux m'ont montré que tout cela, c'était du « pipeau ».

Seuls les faits nous démontreront si c'est possible. Personnellement, j'en doute.
(Applaudissements)

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous allons passer la parole à Monsieur DUMINY, non pas pour qu'il nous présente le programme de refonte, parce qu'il a déjà été présenté, mais pour qu'il nous explique, alors même que des promesses ont déjà été faites précédemment, comment les promesses faites pour la refonte vont pouvoir être tenues.

M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP : Le SIAAP s'est effectivement engagé à réduire les nuisances, à respecter la directive européenne DCE (on considère que, pour la DERU, c'est quelque chose qui est déjà réalisé).

Je comprends vos questions, d'autant que notre usine n'a pas senti bon ces derniers jours. Pour répondre à une question, si, aujourd'hui, cela ne sent rien, ce n'est pas parce que le Débat public se tient ce soir. C'est parce que, depuis plusieurs jours, les équipes du SIAAP sont mobilisées pour comprendre l'origine de ces nuisances et les réduire. Et cela prend quelques jours.

(Mouvements dans la salle)

Je sais que ce débat n'est pas facile, je sais que vous souffrez et qu'il y a, dans notre pays, un manque évident de confiance du citoyen dans les institutions. Je ne prétends pas résoudre cette question ce soir.

Ce que je peux dire, c'est que, depuis qu'il est président du SIAAP, le président OUZOULIAS a fait tout ce qu'il a promis. Quand on parle de déconcentration, le premier président du SIAAP à avoir donné un coup de pioche dans le béton du SIAAP, c'est le président OUZOULIAS avec la démolition des bassins combinés d'Achères III. Le premier président du SIAAP qui a fait en sorte d'informer les maires au fur et à mesure de l'avancement des projets, c'est le président OUZOULIAS.

Monsieur CHEVIGNY, vous parliez du Comité de pilotage d'Achères, vous y êtes associé depuis un certain temps maintenant. De la même façon, nous avons invité - j'ai les courriers, je peux vous les montrer - tous les syndicats qui envoient leurs eaux à Achères sur cette histoire de refonte d'Achères et l'étude de définition. Tous les syndicats ont été invités, tous les présidents ont été invités, plusieurs fois (les courriers sont là pour le prouver).

Je ne prétends pas rétablir la confiance, je l'ai déjà dit. Ce que je peux toutefois dire, c'est que ce que l'on sait faire ailleurs, on peut le faire chez vous.

Et ce n'est pas une promesse en l'air. Le syndicat SIAAP met aujourd'hui, sur la table, à peu près 1 milliard d'euros. Compte tenu des sujétions liées à l'usine, le président OUZOULIAS et le Conseil d'administration, toutes tendances politiques confondues, ont décidé, véritablement - et ce n'est pas lié à la DERU comme je l'ai entendu - de faire en sorte de réduire les nuisances, de tendre vers le « zéro nuisance » et, pour cela, d'aller vers la refonte d'Achères.

J'ai entendu dire, à Saint-Germain-en-Laye, que l'on aurait préféré - Monsieur GOAS l'a dit - 9 stations disséminées un peu partout sur le territoire francilien, sous-entendu : « Vous êtes

capable, vous, SIAAP, de construire 9 usines de 300 000 m³, comme Colombes, qui ne sentent pas et ne font pas de bruit ».

Si le SIAAP est capable de construire 9 usines comme Colombes - Colombes existe, Triel-sur-Seine existe -, il est capable de construire 5 ou 6 bâtiments sur 300 ou 400 hectares, à proximité de votre ville, sans problème de nuisances olfactives et sans problème de bruit. Le SIAAP l'a déjà fait. Pour preuve les propos, lors du débat, de Monsieur le maire de Triel, il est venu devant tout le monde dire : « Sur ma commune, il n'y a pas de nuisances liées au SIAAP ».

Si le SIAAP sait le faire à Triel, il peut le faire à Achères devant votre porte. Et c'est l'engagement du SIAAP.

(Interventions dans la salle)

M. PHILIPPE MARZOLF : Il y a des principes dans le Débat public. Des personnes ont posé des questions par écrit, se sont inscrites.

Vous avez essayé de faire valoir la confiance que les personnes devaient avoir par rapport au président OUZOULIAS. Je vous propose de poursuivre et qu'au fur et à mesure, vous puissiez répondre, vous ou les différents experts à la tribune, aux différentes questions qui vont être posées.

Si vous souhaitez intervenir, il faut vous inscrire.

(Interventions dans la salle)

(Contestations et protestations)

M. PHILIPPE MARZOLF : Je vous rappelle que le Débat public est une démarche qui s'étale sur trois mois. Ce sont 15 réunions publiques avec différents thèmes. Nous avons déjà débattu du thème de la capacité, au tout début. Nous en débattons de nouveau au mois de décembre. Nous nous concentrons aujourd'hui sur les nuisances olfactives et sonores.

M. JEAN-MICHEL LONGO, HABITANT DE LA FRETTE-SUR-SEINE : Je ne sais pas qui a organisé le débat, mais je trouve que ce débat, c'est un manque de respect pour les habitants de La Frette. Pourquoi ? Parce qu'au bout d'une heure et demie, un peu plus maintenant, on a parlé seulement du thermomètre. On n'a absolument pas parlé de l'origine des odeurs, de l'origine du bruit.

On a voulu nous dire que les odeurs, c'était une question de cerveau, que le bruit, c'était une question de cerveau. J'en ai retenu que, finalement, nous avons des impressions d'odeur et des impressions de bruit.

J'ai envie de dire très crûment que quand cela sent la merde, cela sent la merde.
(Applaudissements)

Comme beaucoup de Frettois, j'ai constaté que nous avons des odeurs qui se promènent sous forme de nappes. J'ai constaté à plusieurs reprises qu'à un endroit, on sentait quelque

chose et que, 50 mètres plus loin, on ne sentait plus rien. Nous avons donc l'impression que ces odeurs sont des nappes de gaz ou des nappes de produits qui se promènent.

Ce que j'aurais aimé savoir ce soir, c'est ce qu'en dit le SIAAP ? D'où viennent ces gaz, du moins ce que je ressens comme des gaz ? Comment sont-ils secrétés ? Qu'est-ce que le SIAAP envisage de faire pour les réduire, puisque le thème de ce soir, c'est bien de réduire les nuisances et non de nous expliquer la taille du thermomètre ? C'était la première question que je voulais poser. Je vais laisser le directeur du SIAAP répondre, puisqu'il nous a dit tout à l'heure qu'il était à notre disposition et qu'il pouvait répondre.

Egalement, je voudrais vous dire que nous avons le sentiment, et vous l'avez remarqué, d'avoir particulièrement des odeurs la nuit, plutôt le matin et plutôt le week-end. Qu'est-ce que cela signifie ? Que quand il n'y a personne en face, cela sent un peu plus mauvais ?
(Applaudissements)

M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT DU SIAAP :
Je suis spécialisé dans les problèmes d'odeurs. Et si on n'y arrive pas, c'est plutôt de ma faute que de celle du directeur général.

Vous dites que cela sent plus la nuit. En effet, cela sent plus la nuit. Mais ce n'est pas parce que, la nuit, nous nous livrons à des manœuvres particulières, mais, parce que, la nuit, vous avez des effets de température, avec la température qui baisse, des effets qui se produisent dans l'atmosphère et qui font qu'une nappe tombe sur le site et que les odeurs ne peuvent pas s'évacuer par le vent. A ce moment-là, au-dessus de la station, la bulle d'air se « goinfre » des odeurs qui s'échappent de la station, et s'il y a un petit vent, la bulle nauséabonde va venir lécher telle maison, puis, telle autre. C'est pourquoi, à quelques mètres près, vous pouvez sentir, puis, ne plus sentir. C'est essentiellement lié à un phénomène météorologique.

Pour le dimanche, je n'ai pas de réponse, parce que je n'ai pas la sensation que le temps change vraiment le dimanche.

Pourquoi est-ce que cela sent ? Parce que des odeurs s'échappent.

D'où viennent ces odeurs ? De l'eau usée, malheureusement. Tout le monde sait que cela ne sent pas bon. Et nous recevons- vous le dites, vous le savez - beaucoup d'eaux usées qu'il nous appartient de traiter pour les restituer de telle façon que cela ne pose pas de problème pour la Seine et pour l'environnement.

Cela sent un peu mauvais et d'autant plus mauvais que, parfois, des processus biologiques se mettent en place et qui peuvent dégager de mauvaises odeurs.

On ne peut rien faire ?

Si, justement, on peut faire quelque chose. Et c'est ce que nous proposons dans la refonte.

Jusqu'à présent, nous avons des bassins à ciel ouvert, beaucoup de bassins à ciel ouvert qui sont donc la source de dégagement d'odeurs. On nous a expliqué ce phénomène tout à l'heure - ce que l'on nous a dit tout à l'heure sur les odeurs servait quand même à quelque

chose -, c'est l'échange entre le liquide et l'air, c'est parce que le liquide contient des molécules qui s'échappent dans l'air, qui sont transférées. Alors, là, vous sentez. Et moi, je sens aussi.

Comment l'éviter ?

Ce sont deux actions très fortes.

La première, c'est de faire en sorte que, globalement, l'eau qui nous arrive sente le moins mauvais possible. Pour cela, nous avons engagé des travaux, nous utilisons des produits que nous mettons dans les égouts. Nous essayons de faire en sorte de réduire le risque d'émanation d'odeurs. Mais c'est quand même de l'eau usée.

Et on ne gagne pas à tous les coups. Si nous avons réussi ces jours-ci à réduire les odeurs, c'est que, derrière, on a beaucoup forcé sur les injections de produits de manière à essayer de rattraper un phénomène qui nous avait, à un moment, débordés. Nous ne faisons pas exprès d'émettre de mauvaises odeurs.

Une fois que nous avons essayé de limiter les émissions d'odeurs, la production d'odeurs par l'eau, nous essayons, chaque fois que nous savons qu'il existe un risque, de couvrir. Par exemple, les bassins ouverts, qui sentent, n'existent plus dans la refonte. C'est aussi cela l'objectif de la refonte, de remplacer tous ces grands bassins ouverts par des ouvrages fermés, plus petits, de nombreux ouvrages plus petits, plus faciles à maîtriser desquels l'atmosphère qui sent mauvais va être extraite et va être traitée par des procédés que l'on nous décrira tout à l'heure.

C'est vraiment une tentative de résolution à la source du problème par les deux entreprises suivantes : premièrement, réduire le pouvoir émissif de l'eau qui nous arrive ; deuxièmement, contrôler l'émission qui, malheureusement, reste toujours possible.

Pourquoi ne l'a-t-on pas fait jusqu'à présent ?

Nous avons une usine qui existe depuis 1940, 1965, 1972, 1978. Puis, ont été mises en place de nouvelles unités dans les années 2000, de nouvelles unités qui ont été pensées différemment. Elles sont sur le type de ce que l'on fait maintenant à Colombes, aux Grésillons à Triel. Et on voit que, dans ces nouvelles unités, on peut maîtriser les odeurs.

Donc, plutôt que de replâtrer la station, en proposant des aménagements permettant aussi de respecter les directives (c'était un choix que le SIAAP pouvait faire, et pour un coût beaucoup moins important que le milliard d'euros dont on parle), et de continuer, finalement, à vous gêner, le SIAAP a préféré dire : « On s'arrête, on regarde, on pense, on réfléchit, on contrôle et on essaie de mettre en place un système qui, d'entrée de jeu, est pensé, est bâti pour lutter contre les nuisances ». Et c'est ce que nous vous proposons dans la refonte.

Vous pouvez nous croire ou ne pas nous croire, mais notre démarche dans ce domaine est claire. Le directeur général l'a rappelée, le président s'y est engagé. Nous savons faire, nous l'avons fait et nous vous proposons de faire la même chose sur Seine Aval avec des bâtiments, plusieurs bâtiments (chacun à la hauteur de l'usine de Seine Centre ou de l'usine des Grésillons), dont nous savons qu'ils ne laissent sortir, ni les odeurs, ni le bruit. Nous

proposons de bâtir des bâtiments semblables, dont l'un sera dédié au traitement des eaux, l'autre au traitement des boues, etc.

(Intervention dans la salle)

M. MICHEL GOUSAILLES : Vous avez certainement raison, monsieur, et le SIAAP n'y est pas du tout opposé. Nous l'avons toujours dit.

La station d'épuration Seine Aval était à 2,1 millions de m³ dans les années 1990. Aujourd'hui, grâce au doublement de l'usine Seine Amont, elle n'est plus qu'à 1,7 million. Et les nouvelles usines que nous mettons en place font qu'à l'horizon de la refonte, nous n'aurons plus, en temps sec, que 1,3 million de m³ et, environ, 1,5 million en moyenne annuelle.

Nous sommes bien dans cette logique de déconcentration. Mais cette logique, tous les débats précédents l'ont montré, malgré tous les efforts que nous avons pu faire, a une limite et nous y sommes arrivés. Nous n'avons pas d'autres possibilités aujourd'hui que de nous en tenir à ce 1,5 million qui a été arrêté globalement et avec l'accord de tous les partenaires intéressés (la région Ile-de-France, l'Agence de l'eau, la DIREN, tous les acteurs de l'assainissement dans l'agglomération parisienne).

Ce n'est pas une volonté délibérée du SIAAP que de dire : « Je concentre sur Seine Aval ». Pas du tout. Nous avons déconcentré comme nous avons pu, il nous reste maintenant à traiter cette quantité d'eau et nous proposons de mettre les moyens en face. Et ces moyens, c'est 1 milliard d'euros.

Il est évident qu'il est préférable de ne pas avoir de station d'épuration que d'en avoir une.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ce que ce monsieur veut dire, c'est que moins il y a d'effluents, plus il est facile de les traiter et moins il y a de nuisances.

M. MICHEL GOUSAILLES : Je dis la même chose. Laissez-moi développer mon argumentation.

(Intervention dans la salle)

M. MICHEL GOUSAILLES : Je suis le premier à regretter que nous n'ayons pas pu le faire avant.

(Intervention dans la salle)

M. MICHEL GOUSAILLES : Nous sommes là aujourd'hui. Le SIAAP est présent. Je ne vois pas comment vous pouvez nous faire un tel procès.

M. JEAN-MICHEL LONGO : Pouvez-vous nous dire pourquoi les cuves n'ont pas été couvertes et quels sont les problèmes techniques que pose la couverture de ces cuves ?

M. MICHEL GOUSAILLES : Avez-vous vu la taille des cuves ? Ce sont des cuves extrêmement grandes qui n'ont pas été conçues pour être couvertes. Et couvrir ces cuves,

c'est traiter une petite partie du problème, parce que toutes ces cuves ne servent qu'à éliminer la partie de la pollution qui est la plus facile à éliminer, à savoir la pollution carbonée.

Nous avons quand même essayé de couvrir des cuves. Malheureusement, nous nous sommes aperçus que quand nous essayions d'aménager un investissement de cette importance sur des installations existantes déjà vétustes, nous nous heurtions à des problèmes techniques considérables. Nous avons beaucoup de mal à mettre en place les éléments qui permettent de créer une étanchéité suffisante. Et il ne suffit pas de couvrir, il faut aussi aspirer et traiter. Si on couvre et on rejette dans l'atmosphère, cela ne sert à rien. On aspire donc et on envoie sur les installations de désodorisation. Cette opération a été faite là où cela nous semblait faisable et où cela permettait d'obtenir des résultats. Cela n'a pas été fait pour l'ensemble de la station, parce que nous avons jugé que le résultat que l'on pouvait attendre d'une telle solution ne serait certainement pas à la hauteur de vos espérances.

Ce que nous voulons avec la refonte, c'est intégrer ces espérances en nous fixant pour objectif d'aller vers le « zéro nuisance ». Et aller vers le « zéro nuisance », c'est construire de nouvelles cuves plus petites, donc plus faciles à isoler, à fermer et plus faciles à aspirer pour en extraire l'air et le traiter.

Et avec plusieurs petites cuves, ce n'est pas grave si une ne fonctionne pas. Si on a 19 cuves qui continuent de fonctionner, au lieu de 20, la station peut continuer à traiter sans que soient constatés de dysfonctionnements notables.

Pour le traitement de l'air, c'est la même chose. Je mets 5, 6 unités de traitement de l'air les unes à côté des autres, si l'une d'entre elles connaît un problème, les 5 autres vont continuer à traiter. Et cela, ce n'est pas possible le faire dans la configuration existante de l'usine, parce que les procédés utilisés ne le permettent pas.

Ce que nous nous proposons de faire, c'est d'utiliser les nouveaux procédés de traitement, notamment la biofiltration qui est déjà en service sur la nitrification. Ce sont des procédés que nous pouvons contrôler beaucoup plus facilement et à partir desquels nous pouvons mettre en place des unités qui nous semblent - ainsi qu'aux entreprises avec lesquelles nous avons travaillé sur ce marché de définition - présenter les plus grandes garanties de fiabilité et d'efficacité.

Ce que nous cherchons, c'est cela : l'efficacité et la fiabilité.

(Intervention dans la salle)

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous avons justement une question sur l'indemnisation des riverains.

M. ROBIN : Je ne voudrais pas alourdir le débat. Les choses semblent aujourd'hui très claires. Nous ne voulons pas d'une extension de l'usine. Nous ne sommes pas idiots au point de ne pas comprendre que la population de la région parisienne va s'accroître, que les besoins en traitement d'épuration vont aller croissant et qu'il faudra donc y répondre, mais ailleurs.

Je vous écoute parler de vos petits bassins qui vont remplacer les grands. Je sais d'emblée que cela va coûter beaucoup plus cher que la solution précédente et que, économiquement, votre projet ne tient pas.

Donc, quelque part, je me sens un peu floué.

Je puis dire, après la réunion à laquelle je suis allé à Herblay, après celle de ce soir où l'on nous explique des dispositions techniques que, pour ma part, je connais depuis longtemps, qu'on nous promet la lune, et c'est tout. On ne peut pas vous croire aujourd'hui. Ce n'est pas possible.

Nous sommes d'une génération, moi comme d'autres dans cette salle, dont les parents, les grands-parents, les enfants ont vu l'accroissement du désordre. C'était tout à fait tolérable dans les années 50 et au début des années 60. A cette époque, les cinq émissaires n'étaient pas construits. Mais quand on les a construits, c'était bien pour amener quelque chose.

Maintenant, nous en avons assez. Aujourd'hui, il faut supprimer totalement les nuisances. Et pour ma part, je supporte une nuisance depuis des années, depuis une vingtaine d'années, ce sont les émanations d'hydrogène sulfuré. Or, l'hydrogène sulfuré, ce n'est pas une nuisance olfactive, c'est une nuisance pour la santé. Tout le monde connaît les effets sur les poumons de l'hydrogène sulfuré.

Donc, commençons par cela : plus d'hydrogène sulfuré, le « zéro hydrogène sulfuré ». Faites comme vous voulez, mais il ne faut plus d'hydrogène sulfuré.

Et ce que je demande aujourd'hui, c'est, non seulement l'arrêt des nuisances, leur suppression totale, mais aussi que l'on indemnise les personnes qui, depuis des années, supportent vos nuisances, et en souffrent, sans rien dire. Et notamment, quelque chose qui me semble aberrant, aussi aberrant que la non représentation du Val-d'Oise au niveau de la direction du SIAAP, c'est que nous payions une taxe d'assainissement, alors que nous supportons les nuisances de l'assainissement de la majorité de la région parisienne. (*Applaudissements*)

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur cette question de l'indemnisation des riverains, rétroactive ou à partir de maintenant, le SIAAP a-t-il une réponse ?

M. DANIEL DUMINY : Je ne reviendrai pas sur l'ensemble des questions, parce que monsieur a posé beaucoup de questions.

Je suis d'accord avec vous sur la déconcentration. Si le président m'y autorise, nous pourrions en parler.

Sur la question de l'indemnisation, je suis désolé de vous répondre par la négative. Vous vous attendiez à la réponse, je pense, mais je suis un directeur général responsable et je suis franc. Il ne peut pas y avoir d'indemnisation.

En même temps, je comprends ce que vous endurez. D'où d'ailleurs la réponse que nous faisons. Et ce que dit mon cher directeur de la Recherche, c'est véritablement ce que nous voulons faire.

J'ai envie, monsieur, de vous proposer de nous retrouver ici, sous l'égide de la CPDP, puisqu'elle va nous suivre pendant dix ans, tous les six mois, tous ensemble jusqu'à la fin des travaux dans dix ans, pour voir l'évolution du projet, comme nous le faisons depuis six ans déjà.

Il n'est pas vrai de dire que rien n'est possible. Avec de la volonté, avec les compétences du SIAAP, avec vous, les acteurs, les jurys de nez et avec les services de l'Etat, qui sont extrêmement présents aussi, l'Agence de l'eau Seine/Normandie, tous ensemble, nous pouvons relever le défi des nuisances.

J'y crois pour ma part, aussi parce qu'il y a l'argent. Souvent, vous entendez parler de projet, mais il n'y a pas d'argent. Là, vous entendez parler d'un projet où l'argent est là, que ce soit au niveau de l'Agence de bassin, de la région Ile-de-France ou du SIAAP. Nous allons faire ce projet. Je ne peux pas vous dire encore comment nous allons le faire, parce que j'attends beaucoup de vous sur un certain nombre de points, mais je sais que nous allons le faire.

Et je sais, parce que nous l'avons démontré ailleurs, même si vous n'avez pas confiance, même si vous n'y croyez pas, que nous pouvons le faire. J'ai proposé au président, Monsieur MARZOLF, de vous emmener. Je vous prends avec un bus chez vous, je fais la tournée de La Frette et je vous emmène à Colombes, où vous voulez. Et à Colombes, vous rencontrez le maire, les élus de la Majorité, de l'Opposition, vous rencontrez mes ouvriers, mes ingénieurs, les associations de défense de l'environnement, qui vous voulez. Je ne suis pas là, je vous emmène, je vous pose, vous rencontrez qui vous voulez et vous discutez avec qui vous voulez.

Et si vous demandez aux Colombiens quel volume d'eau passe dans leur usine, ils vont vous répondre qu'ils ne savent même pas qu'il y a une usine. Ils savent qu'il y a quelque chose, un bâtiment, dont ils peuvent considérer qu'il est peut-être trop important, mais si vous leur demandez quel volume d'eau passe, 300 000, 200 000, 500 000, 600 000, 1 million de m³, ils ne le savent pas.

Le problème n'est pas là. Le problème, c'est de mettre les moyens pour résoudre la question des nuisances. Le SIAAP en est d'accord.

Comment ?

Nous avons fait la démonstration qu'on ne pouvait plus continuer à « bricoler ». Il est facile de comprendre, avec tous ces bassins à ciel ouvert, qu'à un moment donné, cela pue. Et en fonction des conditions météorologiques, en fonction de l'exploitation, le directeur est là, parfois, nous arrivons à contrôler les odeurs, mais parfois aussi nous n'arrivons pas à les contrôler. Et quand nous ne les contrôlons pas - c'est ce qui s'est passé, Monsieur le maire, pendant quelques jours sur votre commune -, cela pue vraiment. Et cela ne doit plus se produire. Je suis d'accord avec vous : cela ne doit plus se produire.

(Intervention dans la salle)

M. DANIEL DUMINY : Il n'y a pas de texte législatif, pas de réglementation. Sur la question des odeurs, vous n'avez pas du tout de réglementation. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, un éminent scientifique l'a dit.

Vous avez remarqué que, dans le dossier du maître d'ouvrage, nous avons pris la seule réglementation, la plus contraignante, celle qui concerne les équarrissages. C'est 5 unités d'odeur. Nous n'allons pas faire de technique, mais cela veut dire que cela ne doit pas sentir.

Sur Colombes, par exemple, par rapport aux 5 que nous avons mis dans le cahier du maître d'ouvrage, où en sommes-nous ? Nous sommes à 1 unité d'odeur sur Colombes. Nous faisons donc la démonstration que nous pouvons le faire, que les techniques sont là, que les ingénieurs et les entreprises sont là et que nous, exploitant, nous savons gérer ces usines-là.

Il n'y aura pas d'indemnisation, parce qu'il n'y a pas de support législatif.

(Intervention dans la salle)

M. DANIEL DUMINY : Je ne suis pas député. Le SIAAP est un établissement public, une institution interdépartementale. Le SIAAP est en conformité avec la loi. Sur les directives européennes qui semblent gêner certains, comme sur toutes les autres directives, le SIAAP est contrôlé par les services de l'Etat, l'Agence de l'eau, la police de l'eau, les DRIRE pour l'aspect industriel. Nous sommes dans un Etat de droit et un certain nombre de contrôles sont faits. Le SIAAP applique le droit.

M. PHILIPPE MARZOLF : Je vous propose de continuer.

Madame MONJANEL, qui représente le CAPUI, a posé des questions sur la décision, la gouvernance et le suivi des travaux.

MME LUCILE MONJANEL, CAPUI (COLLECTIF POUR L'ANNULATION DES POLLUTIONS URBAINES ET INDUSTRIELLES) : J'avais préparé une question en tant que riveraine, vice-présidente du CAPUI et secrétaire, mais puisque Monsieur DUFFY ne peut pas venir, je reviendrai sur certains points que ne connaissent peut-être pas les personnes présentes à la réunion. Et je comprends très bien leur « ras-le-bol », parce que cela a quand même été un peu long avant cet échange intéressant entre les questions et les réponses du SIAAP.

Pour ceux qui sont allés à la première réunion d'ouverture à Enghien-les-Bains, nous avons appris - nous avons lu dans le gros dossier que le scénario C avait été révisé, sans que les associations fussent invités à participer à cette révision et sans que le Conseil d'administration du SIAAP fût élargi - que le maire d'Enghien était, lui, quelqu'un de très important et de très fort. Je suis désolée de vous dire, Monsieur CHEVIGNY, que vous devez être moins important que lui, ainsi que Monsieur BARBE, ici présent, maire de Herblay. En effet, il a eu, lui, de la chance. Il s'y est opposé et il a obtenu qu'il n'y ait pas cette station qui aurait peut-être évité qu'autant d'eaux usées arrivent à Achères.

Les représentants du SIAAP nous parlent de Colombes. Mais avec toutes ces eaux usées qui arrivent de si loin dans ces canalisations, on ne nous fera pas croire que l'on arrivera à supprimer toutes les nuisances olfactives qui en résultent.

Le débat sur la refonte de l'usine nous a été présenté comme le plus ouvert possible. Mais nous, nous avons vraiment l'impression qu'il est ficelé et qu'il n'y a plus rien à revoir. Je

partage sur ce point l'énerverment de beaucoup de personnes, car je ne pense pas que nos idées et nos plaintes seront reçues.

Un sujet qui n'a pas encore été débattu, c'est celui de la fameuse usine d'incinération des boues. J'en profiterai pour en parler, car je n'étais pas présente à la réunion, à Paris, le lundi 12, mais Monsieur SIMERAY, vice-président sur Conflans, était présent. Nous avons appris que certaines personnes, dont Monsieur TABUCHI, qui est peut-être ici, étaient favorables à une usine d'incinération des boues sur le site, afin d'éviter leur déplacement. Nous nous y sommes toujours opposés et nous espérons bien que tous les élus de La Frette, de Herblay, de Conflans, dont la municipalité est d'ailleurs représentée, s'y opposeront. Dans notre motion, la motion de l'Assemblée générale du CAPUI, nous nous y opposons, nous disons : « Non à tout projet d'usine d'incinération ».

Mais de là à croire- je reviens au dernier sujet - que les nuisances olfactives pourront être réduites à zéro un jour, nous en doutons beaucoup. (*Applaudissements*)

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur la question de Madame MONJANEL sur les nuisances, c'est une question de confiance.

Peut-être pouvez-vous passer la parole à Monsieur TABUCHI de l'Agence de l'eau sur l'incinération. Monsieur OUZOULIAS, président du SIAAP, a déclaré, dès la réunion de lancement, qu'il était contre l'incinération des boues. Monsieur TABUCHI, qui est le représentant de l'Agence de l'eau (le financeur, il faut le dire, de cette refonte), a des positions un peu différentes.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU : Nous ne sommes pas pour l'incinération. Nous disons que c'est un procédé d'élimination des boues qui présente beaucoup d'intérêt, dans le cadre du développement durable en particulier et que c'est un sujet qui mérite d'être présenté aux différentes assemblées pour qu'on puisse en discuter. Si la discussion conduit à dire « non », c'est non. Nous n'avons pas la volonté d'imposer l'incinération.

En revanche, en termes de développement durable, c'est un procédé qui est intéressant. Je serai un peu technique, je suis désolé, mais pour éviter l'incinération des boues à Achères, on va être amené à diversifier les filières de valorisation des boues. Pour pouvoir aller jusqu'au bout de ces filières de valorisation, il faut sécher les boues à un niveau de siccité extrêmement élevé, ce qui coûte de l'énergie. Derrière, on va faire des granulés qui pourront, soit être valorisés en agriculture, soit être utilisés en cimenterie ou pour faire de l'électricité. Pour faire cela, on va transporter ces granulés à l'extérieur, au Havre, en Belgique, à Bordeaux, je ne sais où encore en France. Et tout cela coûte de l'énergie.

On dépense de l'énergie pour sécher les boues, on en dépense pour les transporter et on donne cette énergie à l'extérieur. Si on brûlait ces boues sur site, on aurait moins besoin de les sécher et le SIAAP bénéficierait de l'énergie disponible dans ces boues. Cela ferait donc des économies d'argent pour le SIAAP aussi.

Je terminerai en disant que les boues de stations d'épuration n'ont aucun rapport avec les ordures ménagères. Or, un amalgame est fait entre l'incinération des ordures ménagères et l'incinération des boues. Les ordures ménagères sont constituées d'une infinité de déchets

dans lesquels on retrouve des plastiques, des molécules de type cyclique, du chlore, tout ce qu'il faut pour fabriquer des dioxines quand on les brûle.

Il n'y a pas d'incinération de boues à Achères, mais une incinération des graisses.

M. PHILIPPE MARZOLF : Je propose sur cette question de l'incinération qu'intervienne Monsieur CHEVIGNY, maire de La Frette.

M. JEAN-PIERRE TABUCHI : L'Agence de l'eau n'a aucune volonté d'imposer l'incinération à Achères, que les choses soient claires. Simplement, c'est un sujet qui mérite débat. Et si tout le monde décide qu'il n'y a pas d'incinération, il n'y aura pas d'incinération. Je vous rassure tout de suite.

M. MAURICE CHEVIGNY, MAIRE DE LA FRETTE-SUR-SEINE : Je suis absolument scandalisé, parce que c'est un débat que nous avons depuis très longtemps. Peuvent en attester mes collègues élus, le maire de Herblay, le maire de Conflans. Au niveau du Comité de pilotage, auquel vous participez d'ailleurs, nous avons toujours dit, toujours affirmé que nous étions totalement opposés, parce que, encore une fois, nous avons suffisamment donné ici, à l'incinération des boues sur le site d'Achères. C'est clair. Ce n'est pas une nouveauté.
(Applaudissements)

Ce qui est un peu regrettable, c'est que nous avons le sentiment, effectivement, pour reprendre ce qui a été dit tout à l'heure, d'un cadre préétabli. Et c'est ce que je disais au début : on a posé le postulat qu'on ne pouvait pas remettre en cause le schéma C et descendre en dessous des 1,5 million de m³. Et cela ne nous satisfait pas. Nous ne sommes pas d'accord avec cette orientation.

Nous en discussions l'autre jour, Monsieur MARZOLF, à Saint-Germain-en-Laye. Vous me disiez même que la Commission du Débat public, finalement, à partir de ce moment-là, s'assimilait davantage à une concertation locale. Et Monsieur DUMINY, pour vous citer, vous disiez : « Nous allons prendre des idées dans le cadre de cette Commission du Débat public, discuter du point de savoir s'il faut ouvrir ou fermer la porte de Fromainville ou encore s'il faut mettre (c'était la demande du maire de Herblay) une deuxième haie de peupliers en face ».

C'est très bien, mais ce n'est pas le problème de fond. Le problème de fond, c'est quand même la capacité de cette station, son caractère monstrueux auquel il faut mettre un terme. Il faut, à notre avis, aller au-delà, descendre en dessous des 1,5 million de m³.

Vous parliez du maire d'Enghien. Le maire d'Enghien n'a rien actuellement, alors que nous, nous avons un monstre. Il s'y oppose, bien sûr. Enghien, d'ailleurs, n'a pas une très grande superficie. Il faut trouver - mais, encore une fois, ce n'est pas notre rôle, ce n'est pas le rôle non plus des associations, c'est de la responsabilité des pouvoirs publics et de l'Etat -, d'autres sites. (Applaudissements)

M. PHILIPPE MARZOLF : Sur l'incinération des boues, nous avons une réaction de l'ancien vice-président du CAPUI.

M. PHILIPPE HUBART, ANCIEN VICE-PRESIDENT DU CAPUI : Sur l'incinération, je tenais à rappeler à l'aimable assistance - Monsieur TABUCHI était sûrement très jeune à l'époque,

pour ma part, j'y étais avec d'autres dont certains sont présents dans la salle - que le premier combat du CAPUI, c'était contre l'installation d'une usine d'incinération face aux coteaux de toute la vallée de la Seine. Et cela s'est terminé, je vous le rappelle, vous le savez, Monsieur le maire de Herblay, par des manifestations de milliers de personnes à Saint-Germain-en-Laye. C'est le premier combat que le CAPUI a gagné en 1987, voilà vingt ans.

Si vous voulez relancer le combat, je veux bien, si vous voulez que l'on remette des milliers de personnes dans les rues de Saint-Germain, nous le ferons, nous y sommes prêts, nous en avons la volonté.

UN INTERVENANT : J'écoute le débat et, effectivement, c'est très difficile d'organiser un débat.

Nous avons, dans le dossier, une carte des nuisances olfactives et une carte des nuisances sonores. Le premier intervenant posait la question du ronronnement sonore. J'avais cru comprendre, lors d'une réunion, que c'était dû à de vieux moteurs qui tournaient et qui, malheureusement, faisaient du bruit.

Il me semblerait intéressant que le SIAAP puisse indiquer - quand il va présenter la rénovation, les orientations de rénovation -, comment et quand on réduit ces nuisances sonores dans la phase des travaux, parce que, comme l'a dit Monsieur le président, ce sont des travaux qui vont durer dix ans. Et je suis persuadé que ce n'est pas la première année que les nuisances sonores et les nuisances olfactives vont disparaître. Elles vont disparaître petit à petit.

Ils ont une idée très précise, puisque nous l'avons dans le dossier, aux pages 52 à 55, des sources et des installations qu'ils n'ont pas réussi à capoter, à confiner ou à isoler pour éviter les nuisances sonores et olfactives. Ce qu'ils proposent, c'est qu'elles disparaissent, puisqu'ils ne savent pas faire l'évitement. Et ce sont les nouvelles installations qui pourront le faire.

Cela va durer dix ans. C'est long. Je ne sais pas si nous pourrons tout suivre. Il faudra que le SIAAP regarde - et il est prévu une réunion sur la gouvernance - comment il associe les riverains.

Je souhaiterais que, dans une prochaine réunion, le SIAAP nous donne la liste des installations qu'il va mettre en œuvre suivant les différents scénarios et la date à laquelle, par exemple, le stripping, qui est le plus près de chez vous et qui, si j'ai bien compris, produit beaucoup d'odeurs, va disparaître.

M. PHILIPPE MARZOLF : Ce sera peut-être lors d'une des premières réunions de synthèse que nous ferons, quand on présentera les nouveaux projets.

M. JEAN-CLAUDE GOAS, ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PARC DE MAISONS-LAFFITTE : J'interviens au titre de l'association de sauvegarde du parc de Maisons-Laffitte bien entendu, mais aussi au titre de la ville de Maisons-Laffitte, avec mon collègue, Michel PAQUET, qui en est le maire adjoint.

Je vous ai senti tout à l'heure, monsieur, un peu désespéré d'avoir assisté à des réunions de l'observatoire de l'environnement et autres jurys de nez et, mon dieu, de n'avoir eu, ni obtenu des résultats concrets.

Je vais vous expliquer pourquoi. C'est tout simplement en raison d'un manque de gouvernance de l'Etat. Je le dis franchement. Les réunions de l'observatoire de l'environnement étaient des réunions qui offraient la possibilité à des élus, à des associations de faire le point des situations. Mais depuis que l'observatoire de l'environnement a été créé, à la suite d'ailleurs du problème de l'usine d'incinération des résidus urbains, nous avons connu de nombreux changements avec, notamment, cinq sous-préfets (Monsieur MARLAND, Monsieur Gonthier FRIEDERICI, Monsieur Claude ERIGNAC, Monsieur VUITTON et, maintenant, Monsieur MOUCHEL-BLAISOT). Nous n'avons pas eu de réunion depuis plus d'un an. Nous n'avons donc pas eu l'occasion de faire le point des situations. Je trouve que c'est quand même un peu dommage.

Cela étant, à Maisons-Laffitte, nous avons eu un Conseil municipal, le 15 novembre, et nous avons adopté une motion qui a été d'ailleurs votée à l'unanimité. Cette motion dit la chose suivante : « *Il regrette le retard de plus de dix ans pris dans l'exécution de ces travaux demandés par les élus et les associations* », je parle des travaux envisagés pour la refonte.

On l'a reproché plus d'une fois au SIAAP, même si ce ne sont pas les mêmes dirigeants. Les travaux auraient pu se faire avant, le traité de la Mer du Nord existait. Des travaux, comme ceux que l'on va faire maintenant, auraient pu être lancés. On a perdu dix ans. Et c'est de la faute du SIAAP.

Nous avons demandé également à être associés au suivi des travaux.

Nous avons demandé encore que les décideurs concernés examinent rapidement la possibilité de réduire le débit de traitement des eaux usées par temps sec à Seine Aval, de le passer de 1,7 million de m³/jour à un maximum de 1,2 million/jour en 2015, par la poursuite de la décentralisation des moyens d'épuration.

Je crois que si l'on ne fait pas cela, on ne va pas s'en sortir. C'est une station qui est partie de Achères I, puis II, puis III, puis IV. Et si nous sommes arrivés à l'arrêter, c'est parce que nous sommes intervenus et qu'il y avait des élus et des responsables politiques dans le quartier. Monsieur Michel ROCARD était à l'époque Premier ministre ; Michel PERICARD s'occupait beaucoup de l'environnement. Rappelez-vous son livre « La France défigurée ». Par conséquent, nous avons mis en œuvre tous ces acteurs politiques pour qu'on arrête l'extension de la station d'épuration et que l'on y réfléchisse.

Je ne vois pas pourquoi on se cantonnerait, je l'ai dit l'autre jour à Monsieur DUMINY, à ce scénario C, qui est bloqué, qui est un acte administratif. Il n'y a pas de raison que les politiques n'interviennent pas pour que, comme l'a dit Monsieur Maurice CHEVIGNY, le maire de La Frette, cesse ce gigantisme.

Nous avons, par nos actions, (je parle des actions faites par les élus et les associations riveraines de la station), été à l'origine du doublement de Valenton, des Grésillons, peut-être, espérons-le, du doublement des Grésillons. Et je ne vois pas pourquoi on ne continuerait pas, sous réserve de pouvoir approvisionner les Grésillons ou d'autres stations, qu'il s'agisse

de stations en amont ou en aval, de décongestionner cette station, dont le gigantisme, tout le monde s'en rend compte, commence à nous irriter profondément.

Lorsque nous avons eu une réunion à la porte de la Villette sur les boues - et les boues, c'est un autre problème qui n'est pas tout à fait résolu -, j'avais dit, moi qui suis natif de Cormeilles-en-Parisis, qui habite à Maisons-Laffitte depuis plus de 45 ans, que j'avais appris à nager à l'Etoile frettoise et aux Canards frettois. Je ne vois pas pourquoi, dans la mesure où l'on a réussi à rétablir la qualité des eaux de la Marne - et Monsieur TABUCCHI le sait bien, on ne pouvait plus se baigner, ni à Meaux, ni ailleurs -, on ne viserait pas la qualité d'eau de baignade. Je me rappelle un président qui voulait traverser la Seine à la nage. Je pense que l'on doit viser l'objectif d'obtenir une qualité d'eau de baignade ici. Il n'y a pas de raison qu'on ne le fasse pas.

Enfin, sur la concentration du rejet des eaux, c'est Monsieur Michel BARNIER, qui était ministre de l'Environnement, qui était venu un jour ici et qui avait dit que la capacité maximale de la station serait de tant. Avec les eaux de pluie, il l'avait même limitée à 2,4 millions de m³/par jour. Cela, non plus, n'a pas été tenu.

S'il faut faire des interventions politiques, faisons-les, tous les maires, tous les éléments politiques solidarisés et solidaires pour arriver à diminuer cette capacité.

J'ai beaucoup d'admiration pour Michel GOUSAILLES, parce qu'il connaît bien son sujet. D'ailleurs, au SIAAP, nous nous faisons quand même des amis, nous pouvons maintenant discuter (« maintenant », je dis bien). Mais nous ne pouvons pas quand même - je l'ai dit à Monsieur DUMINY, il le sait - comparer 240 000 m³ à Colombes avec Achères. Achères, c'est quand même 1,7 million à l'heure actuelle. Je n'y reviendrai pas, mais certains syndicats, à Colombes, se plaignent de certaines odeurs.

Cela étant, sur la volumétrie et l'importance d'Achères, il faut que nous puissions tous concentrer nos efforts, sans s'arrêter à un scénario, pour que l'on regarde s'il n'est pas possible de diminuer la capacité de cette station.

Je vous remercie. (*Applaudissements*)

MME ODILE PEIXOTO : Monsieur le sous-préfet devait être là ce soir, il ne le pouvait pas, il s'est excusé. Mais il sera là jeudi pour une autre réunion qui a lieu sur les risques.

Vous posez de nombreuses questions autour du thème de la gouvernance qui fera l'objet d'une réunion spéciale le 13 décembre.

Nous allons peut-être maintenant revenir à notre sujet, à savoir les nuisances et les nouveaux procédés possibles pour améliorer et, peut-être, faire que vous portiez crédit à ce nouveau projet.

MME DOMINIQUE HERVOCHON, HABITANTE DE LA FRETTE-SUR-SEINE : Je serai brève. Je retiens l'idée d'une réunion tous les six mois. Ensuite, je reprendrai l'idée du monstre. J'ai, sous mes fenêtres, un monstre.

Voilà quelques années, deux ou trois ans, on parlait des sites industriels qui versaient des eaux dans la Seine. Seulement 250 les retraitaient vraiment, 750 ne le faisaient pas. Et cela arrive à Achères. Là, on n'est plus dans la volumétrie, mais dans la qualité de l'eau qui arrive, qui est à traiter. Et à la fin, on le retrouve-t-on ? Dans les boues, dans les boues que l'on veut brûler chez nous. Il n'y aurait donc pas de métaux lourds, non plus de phénol, de benzène, etc. ? Il n'y aurait plus rien ? Les boues ne poseraient pas de problème pour l'homme ?

J'ai posé des questions sur les produits qui arrivaient à l'usine.

Un point positif pour le développement durable : on a des péniches plutôt que 3 600 camions. C'est quelque chose de très positif, parce que l'on a quand même moins d'accidents en transportant les marchandises dangereuses par péniche plutôt que par camion.

Vous avez mis beaucoup de temps à répondre à mes questions.

Ensuite, le CAPUI m'a parlé de deux produits. Je suis allée sur site de l'INRS, j'ai regardé les fiches toxicologiques. C'est intéressant pour nous qui sommes un peu loin, cela ne pose pas de souci lors du dépotage. En revanche, cela pose problème pour les employés qui le font.

Ce sont aussi des comburants. Et là, tout dépend de l'endroit où c'est entreposé, plus ou moins loin des biogaz. D'ailleurs, les biogaz, c'est aussi très bien pour le développement durable, c'est quelque chose de très positif, réserve faite des conditions de stockage.

Vous m'avez parlé d'un autre produit, le chlorure de calcium je crois, dont vous me dites que ce n'est pas du tout dangereux. Je suis allée sur le site de l'INRS, j'ai regardé les fiches toxicologiques et, effectivement, rien ne figure. Puis, je suis allée sur le site de l'OMS et, là, c'est nettement plus dangereux.

Alors qu'amenez-vous exactement par péniche et où ces produits sont-ils stockés par rapport aux biogaz, puisque, accessoirement, c'est un site SEVESO avec, effectivement, des seuils bas.

M. PHILIPPE MARZOLF : Vous parlez des réactifs qui sont utilisés par l'usine et commandés par l'usine.

M. MICHEL GOUSAILLES, SIAAP : C'est typiquement l'objet du rendez-vous sur les risques industriels. Je propose que l'on y réponde lors de la réunion sur les risques industriels et que l'on se concentre sur les nuisances.

M. PHILIPPE MARZOLF : Si vous pouvez répondre rapidement.

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER, CPDP : Si vous pouvez répondre en une minute, vous le faites, sinon, je rappelle à Madame HERVOCHON que nous aurons, jeudi soir, à Achères, une réunion où l'on traitera plus spécialement de ces risques. C'est vrai qu'entre nuisances et risques, parfois, la limite est relativement faible, mais nous traiterons plus spécialement de ces risques à Achères.

S'agissant de l'INRS, Madame Colette LEBACLE, docteur à l'INRS, responsable des risques liés plus spécialement au traitement des eaux, est déjà intervenue, a parlé aussi de ces risques toxicologiques. Si vous voulez plus d'informations, reprenez ces propos et reposez ces questions en fonction de ces propos. Puis, éventuellement, nous pourrions adresser ces questions à Madame LEBACLE.

Essayons de consacrer cette soirée aux nuisances et celle de jeudi, aux risques.

M. STRAUSS, HABITANT DE HERBLAY : Je voulais revenir sur la question de l'enquête épidémiologique. On me dira que ce n'est peut-être pas le débat ce soir, parce que l'on parle des odeurs, on parle des bruits. Mais justement, pour moi, une odeur, c'est la signature d'une molécule ou de plusieurs molécules qui peuvent être dangereuses.

Quand on veut savoir si quelque chose est bon, on le respire. Si c'est tourné - et c'est exactement ce qui se passe, la molécule tourne -, c'est mauvais et si on le mange, on est malade.

Si on respire la molécule, cela peut aussi entraîner des nuisances sanitaires. Il faudrait savoir, pour lutter en connaissance de cause contre un ennemi, quels sont les dégâts qu'il provoque.

L'enquête épidémiologique, dont on nous a parlé par téléphone par exemple, ce n'est pas très sérieux, pas très objectif, non plus très scientifique. Alors demandez au ministère de la Santé, contactez les médecins et faites vraiment une enquête épidémiologique. A ce moment-là, peut-être pourrions-nous comprendre pourquoi certaines substances entraînent des ennuis respiratoires ou même cutanés chez les enfants ou chez certaines personnes sensibles.

On a laissé entendre tout à l'heure qu'une odeur était subjective. Mais non, ce n'est pas subjectif. Un jour, un égout a senti extrêmement mauvais dans un quartier de Herblay, on n'a pas confondu cette odeur avec l'odeur d'Achères. On a très bien compris que c'était l'égout. On connaît l'odeur de Seine Aval, on l'identifie très bien.

Pour le bruit, c'est la même chose. Un bruit, ce n'est pas un son. Quand on entend un son, qui est trop fort, cela peut faire mal aux oreilles, on le sait. A plus forte raison, un bruit. Et on a quand même eu certaines missions scientifiques qui nous ont montré les dégâts que cela pouvait faire au niveau des oreilles. Ce n'est pas la même chose peut-être, mais un bruit lancinant, qui se répète sans arrêt, qui n'est pas un son, qui n'a pas d'harmonique, peut entraîner des troubles psychologiques. Cela aussi, on le sait.

Il ne faut pas confondre tout et essayer de nous faire croire que tout cela, c'est un peu imaginaire. Nous ne sommes pas des malades imaginaires. (*Applaudissements*)

MME PEIXOTO : Nous allons passer la parole à Monsieur FANLO qui devait intervenir en deuxième partie. Nous préférons vous laisser la parole et que les intervenants prévus vous répondent directement.

M. JEAN-LOUIS FANLO, ECOLE DES MINES D'ALES : Justement, si vous le permettez, je voudrais réagir à cette intervention. Monsieur a très bien exprimé le fait que nous faisons

tous une relation entre une mauvaise odeur et un risque morbide, donc un risque pour la santé. Mais ce raccourci est un peu rapide.

Si vous voulez être rassuré, je vous engagerai à aller sur le site de l'INRS qui a été cité tout à l'heure. Vous avez de très belles publications sur ce site où sont comparés les seuils olfactifs, c'est-à-dire les concentrations minimales à partir desquelles on perçoit une odeur et les seuils à partir desquels il y a un éventuel risque toxique pour la santé, pour 8 heures d'exposition journalière. Vous serez, je pense, relativement vite rassuré.

Certes, quand on sent une odeur, on subit une nuisance. Et cela, je ne le mets absolument pas en doute. Mais le risque pour la santé se produit à des niveaux de concentration qui sont excessivement plus élevés.

Tout à l'heure, un monsieur a parlé de l'H₂S, et j'ai bien entendu ce qu'il a dit, à savoir qu'il subissait la toxicité de l'H₂S. Ce que l'on subit, ce sont les odeurs de l'H₂S. Sachez que l'H₂S, on le sent à peu près à un microgramme par m³ d'air. A un millionième de gramme par m³ d'air, vous sentez, vous subissez l'odeur de l'H₂S. En revanche, si vous allez sur les fiches de l'INRS, c'est à partir de 12 mg par m³ et pour huit heures d'exposition journalière que l'on va considérer que vous commencez à subir un risque. Il faut donc savoir raison garder. L'odeur reste un message alerte - et quand on sent une odeur, on subit une nuisance, certes -, mais de là à faire une relation directe avec la toxicité, au sens où vous l'entendez, je ne suis pas d'accord.

Quand on est soumis de façon récurrente à des problèmes de mauvaises odeurs, on ne peut pas nier le fait que cela ait un impact sur la psychologie des personnes et que cela puisse induire des troubles chez les personnes. Mais la toxicité, au sens où l'on entend habituellement, à savoir : « Je respire, donc je vais tomber malade », non.

M. PHILIPPE MARZOLF : Peut-être souhaitez-vous réagir, Monsieur DUMONT, représentant de la CGT, sur les concentrations en interne.

M. DIDIER DUMONT, REPRESENTANT DE LA CGT : Ce que j'entends ne me rassure pas du tout. Je travaille à la station d'Achères. Nous subissons les nuisances olfactives que subissent les riverains. Lorsqu'on a couvert les installations voilà quelques années, on a couvert les installations uniquement pour les riverains, sans s'occuper des personnels qui travaillaient là, sans donc prévoir tout de suite les systèmes d'aération. On a fait du « bricolage » par la suite.

Nous avons donc, pendant de nombreuses années, respiré de nombreuses odeurs, dont l'H₂S. Pour l'H₂S, on évacue dès 5 ppm, mais on peut normalement continuer à travailler jusqu'à 10 ppm, sans risque pour la santé, soi-disant. Or, une étude a été réalisée sur Paris et on s'est aperçu qu'à seulement 2 ppm, il y avait des risques pour la santé. C'est vrai que ce ne sont pas des risques mortels immédiats, mais des risques qui peuvent se manifester après suivant le nombre d'années durant lesquelles on a respiré cet H₂S.

Lorsque j'entends un chercheur dire qu'il n'y a de risque que quand on est exposé pendant 8 heures, je suis sceptique. Aujourd'hui, aucune étude sérieuse n'a été menée qui permette de dire qu'au bout de vingt ans, il n'y a aucun risque pour les agents et pour les riverains qui ont été exposés.

Par rapport à ce que disait la première personne sur les odeurs, je puis vous dire que, chez nous, il y a une odeur. Et cette odeur est synonyme de risque. On évacue tout de suite. On sent l'œuf pourri, on part, parce que c'est un signe de risque mortel.

Nous avons des collègues, qui ne travaillaient pas au SIAAP, mais pour une société qui s'appelle EAV, qui faisaient des nettoyages dans un réseau d'assainissement il n'y a pas si longtemps, à Poissy, et ces collègues, malheureusement, sont morts. Ce sont quatre égoutiers qui sont morts, parce qu'ils ont respiré de l'H₂S.

Les risques existent donc bien. Alors menons les enquêtes épidémiologiques. Cela fait des années que l'on demande au SIAAP de les faire. Pour l'instant, elles ne sont toujours pas mises en place pour les personnels. Vous en réclamez pour les riverains, et c'est tant mieux, parce que peut-être que demain quelque chose de plus sérieux se mettra en place. En tout cas, pour ce qui nous concerne, nous avons beaucoup de questions.

Les questions que posait madame précédemment avaient un rapport avec les odeurs. Aujourd'hui, on injecte des produits dans les réseaux d'égouts - cela a d'ailleurs été dit -, dont je ne sais pas s'ils détruisent ou s'ils camouflent (si c'est un parfum que l'on met sur une puanteur). Effectivement, après, cela ne sent plus, mais que vont générer ces produits dans les réseaux d'assainissement ?

Nous recevons des produits chimiques de nombreuses sociétés. Nous sommes allés visiter la semaine dernière la société AVENTIS. Nous saluons d'ailleurs le travail qu'elle fait sur le traitement des rejets. Mais les risques ne sont pas nuls.

Vous parliez de benzène. Nous en avons respiré pendant plus de vingt ans. RHONE POULENC existe depuis 1903. Ils ont toujours rejeté dans les réseaux. Cela venait à Achères.

Quels sont les risques pour les personnels qui ont respiré ce benzène ? Cela n'avait peut-être pas d'odeur, mais quelles vont être les conséquences pour les personnels qui l'ont respiré ? Quelles vont être les conséquences pour les personnes qui habitent tout au long du réseau et qui, inévitablement, ont connu des dégagements ?

Ce sont des questions auxquelles il faudra, à un moment donné, répondre.

Par rapport à la première intervention sur la responsabilité de l'Etat, je rappelle que ce sont les maires qui, en France, depuis la Révolution française, ont la charge de l'eau. Ce sont eux les premiers responsables au niveau du traitement et de l'assainissement des eaux. Peut-être faut-il mettre se mettre autour de la table avec l'Etat, mais il ne faut pas dire que c'est à l'Etat de trouver des terrains pour construire des stations d'épuration.

Par ailleurs, quand vous demandez 10 stations comme Colombes, je suis désolé, mais ce sont aussi 10 usines d'incinération, parce que Colombes, c'est une usine d'incinération pour détruire les boues. Ce sont des boues chimiques qui ne peuvent être détruites que par incinération ou enfouissement. Donc, si vous réclamez une usine comme Colombes, de facto, vous réclamez la mise en place d'une usine d'incinération. Et comme il a été rappelé, le CAPUI est né de la contestation contre l'usine d'incinération.

Il faut des installations couvertes pour éviter les nuisances pour les riverains. Mais il faut travailler sur ces installations couvertes pour que cela n'entraîne de difficultés pour les personnels à l'intérieur.

Et quand à la capacité, s'il est possible de faire ailleurs, pourquoi pas. Mais là encore, c'est aux maires de prendre leurs responsabilités. Aujourd'hui, aucun maire ne veut qu'une station soit construite à côté de chez lui. C'est le problème. On ne peut pas se décharger sur l'Etat. Il faut que tous les acteurs se mettent autour de la table.

Dernier point, et, là encore, il en va de la responsabilité des maires et des élus : il a fallu dix ans pour sortir une loi sur l'eau. S'est tenu un Grenelle de l'Environnement voilà peu, mais nous avons encore vingt ans de retard. Que faisons-nous aujourd'hui pour combler ce retard ?

M. JEAN HOURSEAU, ASSOCIATION LA FRETTE VILLAGE : J'aurai simplement quelques considérations sur les risques sanitaires qui existent pour ceux qui habitent autour de la station.

Je rappellerai qu'en 2001, une étude a été menée par le SEPIA et le CAREPS. Je vais vous donner quelques éléments des conclusions de cette étude. Elle a été évoquée dans le cadre de l'observatoire de l'environnement.

« A La Frette, il y a un excès statistiquement significatif de rhinites. D'autres affections (asthme, bronchite chronique) sont aussi en excès. Mais le nombre insuffisant de personnes interrogées n'a pas permis de confirmer si cet excédent était significativement et statistiquement valable ».

Cette étude a mis en évidence qu'il y avait une incidence de la présence de la station sur un certain nombre d'habitants immédiatement à proximité, de façon certaine, qu'il pouvait y avoir aussi un lien avec d'autres affections existantes. Mais rien n'a été fait à ce jour pour conclure valablement sur l'influence de la station sur notre santé. Et cette étude date de 2001.

Je dois rappeler aussi que, lorsque la station fonctionne - et c'est directement lié à sa capacité et au volume d'eaux usées qui pénètre dans l'usine -, elle rejette 48 tonnes de matières en suspension journalièrement dans la Seine.

Il faut savoir aussi que plus une installation est importante, plus elle pollue.

Pour donner un exemple, si on compare Achères à Colombes, c'est, en termes de volume entrant, une capacité supérieure de 9,6 fois et une pollution, concernant les matières en suspension, de 22 fois supérieure. Cela signifie que plus on est gros, compte tenu de la réglementation actuelle et des exigences imposées dans les usines de traitement du SIAAP, plus on a le droit de polluer.

Quand on nous dit que la taille n'a pas d'influence et que l'on est capable de résoudre tous les problèmes quelle que soit la dimension des installations, nous ne pouvons pas être d'accord.

MME ISABELLE HO-TIN-NOE : Cette étude a bien été réalisée par le cabinet SEPIA, mais à la demande du SIAAP. Ce n'est absolument pas une étude épidémiologique, mais une étude statistique. On n'a pas d'échantillons témoins de malades qui seraient suivis dans le temps, non plus de références bibliographiques internationales par rapport à des recherches qui auraient été faites, comme le demande un protocole scientifique digne de ce nom. Je connais très bien cette étude, parce que je l'ai suivie. C'est une enquête épidémiologique. Nous pourrions en discuter après, si vous le souhaitez.

Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui la seule et unique référence bibliographique qui est utilisée par la communauté scientifique. Mais elle a été effectuée par le SIAAP.

Et sur la question de la mise en corrélation entre les odeurs émises par la station d'épuration et les effets sur la santé, à ce jour, aucune recherche digne de ce nom n'a été menée par la communauté scientifique, parce qu'elle ne s'y intéresse pas encore. Cela se fera peut-être dans le cadre des prochaines recherches qui seront effectuées dans les programmes européens. Mais à aujourd'hui, sur la mise en relation entre les odeurs émises par les stations d'épuration (je ne parle pas de toxicité) et la santé, il n'existe pas de véritable étude épidémiologique, sinon cette référence qui a été faite dans le cadre des activités du SIAAP et qui a été présentée et discutée dans le cadre des réunions de jurys de nez et du Comité de l'environnement de Fromainville.

MME PAULINA CERVANTES, AFSSET : Je représente donc l'AFSSET, l'Agence française de sécurité sanitaire, de l'environnement et du travail. Nous avons été sollicités, pas pour participer au débat d'aujourd'hui, mais pour participer à celui de jeudi concernant les risques sanitaires.

Je voudrais réagir par rapport à ce que madame vient de dire. Il existe un document intitulé : « Etude épidémiologique descriptive autour de l'usine d'épuration Seine Aval ». On parle bien d'étude épidémiologique. Je préfère le signaler. Après, on peut demander aux scientifiques, et c'est ce que nous avons fait à l'AFSSET, leur avis. Nous avons mobilisé des experts scientifiques, des épidémiologistes pour nous donner un avis. Je ne vais pas entrer dans le détail, nous aurons largement le temps d'en discuter et de vous présenter les conclusions de ces experts jeudi prochain. Mais je tenais quand même à signaler que c'était l'intitulé et que c'était publié sous cet intitulé dans des revues scientifiques. Après, nous pouvons bien sûr discuter du contenu.

M. JEAN HOURSEAU : Je souhaiterais ajouter un petit complément sur les problèmes de santé autour de la station. En 2002, le Conseil supérieur d'hygiène publique de France émettait un avis et insistait sur la nécessité d'interdire la baignade et les activités nautiques en aval des rejets de la station. Il y a certainement une raison. On voulait dire : « Surtout ne vous approchez pas de la Seine, si vous habitez Herblay, elle est dangereuse. Ne faites pas de ski nautique sur la Seine, le Conseil supérieur d'hygiène publique vous le déconseille ». C'est, là encore, une question de taille de l'installation qui génère ces nuisances pour la santé d'un certain nombre de personnes en aval de la station. Et plus la station est importante, plus elle rejette et plus les effets sont importants.

MME ODILE PEIXOTO : Ces problèmes sont importants. Mais, jeudi, une grande partie de la réunion sera consacrée à ces problèmes.

M. CHATELAIN : Je voulais justement parler de la nécessité de faire des enquêtes épidémiologiques qui soient périodiques et dont les résultats nous seraient communiqués. Ces enquêtes seraient menées par un organisme dépendant du ministère intéressé, un organisme indépendant du SIAAP. Ce n'est pas que je suspecte les résultats que pourrait nous donner le SIAAP, mais je voudrais que ce soit fait par des personnes de l'extérieur, que ce soit fait de façon tout à fait impartiale.

M. PHILIPPE MARZOLF : D'après ce que nous avons compris, c'est la demande qui a été faite à l'AFSSET. Quelle a été la demande du SIAAP à l'AFSSET ?

M. DANIEL DUMINY : J'ai rencontré Madame FROMENT-VEDRINE voilà à peu près un an pour échanger avec elle sur la meilleure façon de lancer une enquête ou une étude épidémiologique. Je l'ai rappelée d'ailleurs cet après-midi et j'ai longtemps discuté avec sa directrice de cabinet.

De la même façon, ce n'est pas la seule personnalité que j'ai contactée. Nous avons contacté, avec Madame HO-TIN-NOE, Monsieur DUCIMETIERE, professeur à l'INSERM. Nous avons, dans notre Conseil scientifique, Monsieur LEVY, professeur de médecine et membre du Conseil supérieur de l'hygiène publique de France. Nous consultons donc un certain nombre de personnalités, des référents pour lancer une enquête épidémiologique, pour faire simple.

Tous les experts, et Monsieur DUCIMETIERE l'a très bien expliqué l'autre jour, sont d'accord pour dire que, si on lance une telle enquête, il faut d'abord commencer par étudier l'exposition (ce que les experts appellent l'exposition). Il faut donc avoir des mesures, des éléments tangibles, mesurables pour que les scientifiques puissent travailler.

Je suis tout à fait favorable, et même je le demande, à que cette étude, cette enquête soit organisée, dirigée par un organisme complètement indépendant du SIAAP, je l'ai déjà dit, comme cela avait été fait auparavant.

L'AFSSET ne peut pas le faire pour le compte du SIAAP pour des raisons administratives, mais cela peut être un ministère, le ministère de la Santé ou autre. Le SIAAP, en tout cas, ne veut pas piloter cette étude.

Deuxièmement, le SIAAP est volontaire pour financer la globalité de l'étude.

Troisièmement, le SIAAP, et je l'ai déjà dit en réunion publique, pense que cette étude doit se prolonger tout au long de la vie de l'usine, parce que la santé des travailleurs à l'intérieur, comme celle des riverains, est une préoccupation qui doit être constante.

MME PAULINA CERVANTES : Il est vrai que Madame FROMENT-VEDRINE, directrice de l'Agence, a reçu Monsieur OUZOULIAS voilà déjà quelques mois. Ils ont discuté, mais en aucun cas, l'Agence ne s'est engagée sur une quelconque étude épidémiologique. Ma directrice a téléphoné au SIAAP pour bien préciser qu'il n'y avait aucun engagement à ce niveau, tout simplement parce que la mission de l'Agence est basée sur l'évaluation des risques sanitaires et non l'épidémiologie qui est du ressort de l'Institut de veille sanitaire.

Nous n'allons pas nous attarder sur cette question. Lors de la prochaine réunion du Débat public, telle qu'elle est organisée, nous avons été sollicités, non pas sur la question d'une étude épidémiologique, mais pour répondre à la question de savoir s'il existe des données scientifiques valables permettant de considérer qu'il existe des arguments forts pour mettre en place une étude épidémiologique ou un suivi. Nous en discuterons donc jeudi prochain.

M. PHILIPPE HOUBART, ANCIEN VICE-PRESIDENT DU CAPUI : J'ai posé ma question par écrit au début de la séance. Cela a été évoqué plus ou moins au cours de la séance, mais je tenais à y revenir, parce que cela me semble être un point fondamental.

Nous qui subissons les nuisances depuis des années, nous n'en pouvons plus. Donc, quand on nous dit que cela va aller en s'améliorant avec la refonte de la station, il est bien évident que nous y prêtons attention et que nous écoutons ce que l'on nous dit.

Sur le principe, nous sommes d'accord, puisqu'à terme, le but est qu'il n'y ait plus du tout de nuisances. Mais là où nous ne sommes pas du tout d'accord, c'est sur la façon de s'y prendre.

Et je rejoins ce que disait monsieur tout à l'heure, les maires sont responsables. Le SIAAP représente la mairie de Paris, 2,3 millions à 2,5 millions d'habitants, ce n'est pas rien. Et autour, vous avez, de mémoire, 160 communes environ qui sont toutes les villes de proche banlieue que nous connaissons bien et quelques villes de banlieues un peu plus lointaines. Mais la majorité, ce sont des villes de proche banlieue.

Quand on y regarde de plus près, tous ces maires, finalement, demandent qu'on traite leurs eaux usées, leurs déchets. C'est facile de traiter ces déchets en les envoyant ailleurs. C'est une décision facile à prendre. C'est facile de décider de la mise en place d'une usine d'incinération quand on l'envoie chez l'autre.

Mais à partir du moment où l'on décide d'un traitement d'eaux usées chez soi et, éventuellement, de la mise en place d'une unité d'incinération chez soi, le problème est tout à fait différent et les solutions, j'en suis sûr, seront tout à fait différentes.

C'est pourquoi avec le CAPUI, depuis l'origine, nous nous battons pour cette décentralisation. Et à l'occasion de cette refonte, nous ne voulons pas que l'on refasse un monstre. Nous ne voulons pas que l'on refasse, sous nos fenêtres, un nouveau monstre à 1,5 million de m³. Nous voulons qu'à cette occasion, la décentralisation se mette en place.

Et la décentralisation, cela responsabilise et cela permet de faire face aux évolutions futures, notamment aux nouvelles directives européennes qui ne manqueront pas de pleuvoir et qui obligeront, sans cesse, à de nouvelles adaptations, mais aussi à l'évolution des populations dans toutes ces villes, puisque l'Île-de-France est partie pour multiplier les logements avec, par conséquent, toujours plus de pollution et d'eaux usées.

Je prendrai un exemple : si Paris décide de traiter ses eaux usées, c'est très bien, Paris comme Conflans-Sainte-Honorine. D'ailleurs à Conflans-Sainte-Honorine, nous ne traitons pas nos eaux à Achères. Nous subissons la pollution, mais nos eaux sont traitées dans notre propre usine de traitement des eaux entre Conflans et Cergy. Pourquoi Paris ne ferait-il pas la même chose ? Pourquoi Paris ne créerait-il pas deux usines ?

Je rejoins ce que disait le directeur général du SIAAP tout à l'heure, à savoir : « Pour Colombes, nous savons faire. Pour Colombes, 240 000 m³/jour, nous savons faire, nous l'avons prouvé, « zéro nuisance ».

Et Colombes a été fait voilà déjà un certain nombre d'années. Je suis sûr que l'on peut faire encore beaucoup mieux aujourd'hui et peut-être sans qu'il y ait de problèmes chimiques, comme le ressentent les personnes qui travaillent à Colombes.

Partons sur cette base, faisons des unités de 240 000 m³/jour et commençons par Paris. Demandons à Bertrand DELANOE. Faisons des réunions entre Jean-Paul HUCHON et Bertrand DELANOE pour trouver une solution afin de monter deux « Colombes », à Paris pour commencer, de 240 000 m³. Il faut chiffrer tout cela. On fait deux « Colombes » dans Paris avec aucune pollution, le président du SIAAP nous l'affirme, de 240 000 m³, donc, de taille humaine.

De la même façon, on peut très bien construire deux « Colombes » dans des villes de proche banlieue. Construisons un « Colombes » à Suresnes, un « Colombes » à Sèvres. Avec cela, nous avons 4 « Colombes » et nous sommes déjà à 1 million de m³. C'est presque gagné.

A partir de là, on se retrouve avec un « Achères » à 500 000 m³/jour, que le SIAAP maîtrise parfaitement, puisque Valenton est à 600 000 m³. Nous savons que le SIAAP peut faire et, là, nous avons confiance. Le SIAAP domine la question, quand il s'agit de 600 000 m³/jour.

Et ces cinq unités seront beaucoup mieux adaptées à un développement durable du traitement des eaux qu'un nouveau monstre centralisé qui, cinq ou dix ans après son ouverture, commencera à fuir de partout et devra s'adapter à de nouvelles contraintes. *(Applaudissements)*

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous avons une question sur l'incinération des boues.

UN INTERVENANT : Monsieur Jean-Pierre TABUCHI de l'Agence de l'eau Seine/Normandie a déclaré le 16 octobre 2007 à Nanterre, je cite : « A Herblay, si j'avais parlé d'incinération, je crois que j'aurais pris des tomates sur la figure ». On aurait pu imaginer vous jeter de la boue, mais nous sommes sympas.

Pour résumer, Monsieur TABUCHI veut que les boues soient brûlées sur place à Achères, parce qu'il considère que c'est beaucoup plus écologique de concentrer toutes les pollutions en un seul endroit. Je dirai que c'est de la pollution durable et non du développement durable.

Nous tous habitants de ce magnifique endroit que des technocrates s'ingénient à saccager, nous devons absolument empêcher cette infamie : pas de station d'incinération à Achères ! Nous avons déjà Seine Aval, l'aéroport de Roissy et tous ces avions qui nous passent au-dessus de la tête, puis, bientôt, l'autoroute A 104. Trop, c'est trop. Halte à la concentration de la pollution en un même lieu. Merci de votre attention. *(Applaudissements)*

M. DUTERTRE : C'est simplement une demande de précision. Vous avez des messagers de l'environnement. Je suppose que les rapports de ces personnes sont disponibles, que les

synthèses sont disponibles. Quelle est leur perception de l'amélioration de la qualité depuis cinq ans ?

MME ISABELLE HO-TIN-NOE : Les rapports qu'effectuent ces messagers de l'environnement sont disponibles. Il en est fait chaque jour, chaque semaine, chaque mois et une synthèse est présentée tous les six mois dans le cadre des réunions de jurys de nez.

Concernant l'évolution de la perception, deuxième partie de votre question, nous avons effectivement noté une diminution des fréquences de perception jusqu'en 2002, puis une recrudescence de ces perceptions à partir de 2002 jusqu'en 2007. C'est effectivement corrélé au ressenti des riverains, aux plaintes, aux observations spontanées et aux mesures qui sont faites par les jurys de nez.

MME ODILE PEIXOTO : Nous avons la chance d'avoir dans la salle deux représentants d'Air Normand qui sont Monsieur BARBAY et Madame DELMAS. Peut-être souhaitent-ils compléter l'information qui a été donnée par leur expérience ?

M. PHILIPPE MARZOLF : Il s'agit de savoir ce qui est fait aujourd'hui et si c'est différent de ce qui se fait actuellement autour de l'usine du SIAAP.

M. CLAUDE BARBAY, AIR NORMAND : On procède différemment. Mais ce que vous avez dit, les uns, les autres, correspond à des choses que nous avons vécues.

Nous comprenons votre absence de confiance dans le maître d'ouvrage. Nous avons lutté de la même façon contre une entreprise qui nous a joué ce type de comédie pendant des années en nous disant que ce serait mieux, alors que cela ne l'était pas.

Il est vrai que le jour où ils ont décidé de passer aux actes, dans ma propre association, les personnes ne le croyaient pas.

Nous avons réussi, avec la mairie, à mettre en place ce que nous avons appelé une interface. C'est l'association Air Normand, que représente Véronique DELMAS et qui est spécialisée dans les analyses d'air, qui a joué l'interface.

Et c'est un peu ce que l'on vous conseillerait, d'avoir une interface. Ayez une interface entre le SIAAP et vous, les riverains ou les élus.

Nous avons entendu que vous auriez, même si c'est une plus petite station, des phases et donc un règlement progressif de la question des odeurs. Et c'est possible de régler la question des odeurs sur une petite station d'épuration. C'est le cas dans ma commune, nous n'avons aucune odeur, avec passage sur lit de tourbe, etc. C'est donc possible.

Par rapport à ce qu'a dit Monsieur JAUBERT, nous préconisons, si vous avez des étapes, de vrais jurys olfactifs, à la différence de ce qui est fait actuellement.

Nous avons un langage commun. Nous avons appris (72 heures de formation) pour nous situer les uns, les autres. Cela concerne les jurys de riverains, mais également les travailleurs de l'entreprise et peut-être d'autres personnes. Nous parlons le même langage.

Nous ne sommes plus au niveau des impressions. Nous disséquons les odeurs. Nous pouvons dire : « Cela sent ceci et pas cela et à tel niveau ».

C'est extrêmement important, parce que si vous avez des étapes de réalisation, votre cerveau, vos cerveaux aux uns et aux autres vous enverront un message qui altérera l'information réelle. Il y aura peut-être une diminution des odeurs, mais quand vous percevrez une bribe des odeurs que vous sentiez auparavant, vous les recomposerez.

J'ai entendu dire que les nuisances olfactives n'entraînaient pas d'ennuis, y compris de santé. Certes, ce n'est pas direct, mais vous avez des personnes qui ont déménagé, parce qu'elles ne supportaient plus par exemple de vomir, qu'elles étaient dans un tel mal être qu'elles ne pouvaient plus vivre dans la commune.

Il ne faut pas se payer de mots, c'est une réalité, même si on ne peut pas faire la liaison, telle odeur provoque tel malaise. Il faut bien en avoir conscience.

Très concrètement, nous avons fait cette formation. Nous avons aujourd'hui une centaine de nez en Haute Normandie, et le remarquable, c'est que nous parlons exactement le même langage. Nous ne sommes plus au niveau des impressions.

J'ai bien une clé avec le champ des odeurs, que Jean-Noël JAUBERT n'a pas projeté, et c'est un peu dommage, parce que cela donne une idée.

Par rapport aux moyens que développe le SIAAP pour suivre la pollution, vous avez autour du SIAAP, autour d'Achères plus de stations de mesure de la qualité de l'air que nous pouvons en avoir en Haute Normandie. Cela nous semble démesuré et démesuré par rapport au résultat. Or, ce qui importe, c'est le résultat.

Nous réglons la question autrement pour diminuer le SO₂, les NO, les poussières et bien d'autres choses. Donc, utilisez les moyens et les investissements intelligemment.

Pour les associations, nous sommes, Haute Normandie Nature Environnement, membres de France Nature Environnement. Si vous voulez prendre contact avec nous, cela ne pose pas de problème, je vous donnerai mes coordonnées et nous vous dirons ce que l'on sait. Nous ne pouvons pas le faire ce soir, parce que c'est trop court. Nous avons apporté du matériel, mais il est bien évidemment trop tard.

Nous, les jurys olfactifs, nous ne traitons rien. Mais je vous invite à avoir des jurys olfactifs pour vérifier ce que l'on vous dit.

(Intervention dans la salle)

M. CLAUDE BARBAY : 1,2 million de tonnes de colza, ce sont des odeurs de chou pourri, c'est l'enfer. On nous avait dit au départ que ce serait du tournesol.

M. PHILIPPE MARZOLF : Pouvez-vous nous expliquer rapidement, Monsieur BARBAY, si Air Normandie, c'est l'équivalent d'Airparif, donc une association financée par un multipartenariat ? C'est simplement pour voir quelle pourrait être l'interface que vous proposez.

MME VERONIQUE DELMAS, DIRECTRICE D'AIR NORMAND : Air Normand, c'est effectivement l'équivalent d'Airparif sur l'Ile-de-France, à ceci près que nous avons développé, en Haute Normandie, un travail important sur les odeurs qui n'a pas l'équivalent en Ile-de-France au sein d'Airparif.

La démarche, c'est de décrire les odeurs, à la fois dans l'environnement et, avec les mêmes référents, au niveau des usines, ce qui permet, pour une odeur type dans l'environnement, de revenir directement à l'émission et de faire un suivi suite aux évolutions qui ont eu lieu sur le secteur.

La liaison entre HNNE et Air Normand, c'est que HNNE est membre d'Air Normand, puisque Air Normand est aussi une association avec quatre collèges dans lesquels on retrouve les associations et les membres du Conseil d'administration d'Air Normand.

M. PHILIPPE MARZOLF : Combien y a-t-il de permanents ? Comment est-ce financé ?

MME VERONIQUE DELMAS : Comme le prévoit la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie, c'est-à-dire que l'on retrouve quatre collèges, un collège de l'Etat, un collège des collectivités, un collège des industriels et un collège des associations, le financement étant assuré par les trois premiers collèges, de façon équilibrée, avec 25 % des voix délibératives pour chacun des collèges. C'est le même système qu'en Ile-de-France.

M. PHILIPPE MARZOLF : Merci pour ces précisions.

Je vous propose, vu l'heure tardive, de prendre une dernière question.

M. JEAN-MICHEL BIGI, HABITANT DE LA FRETTE-SUR-SEINE : Je suis arrivé depuis peu sur La Frette-sur Seine. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un investissement de 1 milliard d'euros sur dix ans, soit 100 M€ par an, si je calcule bien. Je me pose la question de savoir ce que cela représente par rapport au budget annuel du SIAAP. C'est un premier éclairage qui me semble utile pour comprendre l'effort que fait le SIAAP et peut-être insuffler de la confiance dans ce débat.

Ma deuxième question, c'est : pourquoi dix ans ? Pourquoi ne pas aller plus vite ? Quels sont les freins ?

Et par ailleurs, sur dix ans, on ne peut pas s'empêcher de faire le lien avec la question de l'indemnisation. Pour d'autres installations qui ont créé des nuisances visuelles, des processus de ce genre ont été mis en place. Et ce, même si, sur le plan juridique, il n'y a pas ce qu'il faut.

M. DANIEL DUMINY : Sur la première partie de votre question, le SIAAP investit environ 300 M€ par an. C'est le premier investisseur en matière d'environnement, notamment dans le domaine de l'eau, en Europe. 100 M€ par rapport à 300, c'est un tiers du budget d'investissement du SIAAP qui est consacré à Seine Aval.

Pourquoi ne le fait-on pas plus vite ? J'espère que cela se fera plus vite, mais je suis responsable. J'aurais pu vous parler ce soir de cinq ans. Mais comme je vais vous voir pendant dix ans et même pendant plus longtemps encore, je préfère dire 10 et faire 8.

Pourquoi est-ce long ? Parce que 1 milliard d'euros de travaux, il faut pouvoir les étudier et les réaliser. Et c'est long aussi, parce que l'usine doit continuer de fonctionner. On ne peut pas arrêter l'usine pour construire une nouvelle usine. Par exemple sur le prétraitement, qui est sans doute une source de nuisances malodorantes très importante, l'un des projets consiste à construire au-dessus du prétraitement actuel. On imagine, par exemple, construire un bâtiment au-dessus de ce gymnase tout en ayant des gamins qui jouent au hand-ball et au basket. Cela entraîne de nombreuses sujétions. Je ne dis pas que c'est ce que l'on va faire, mais ce sont les questions auxquelles on doit répondre dans l'année qui vient.

On espère faire moins, on a la capacité financière pour le faire entre 8 et 10 ans, mais encore faut-il que cette usine puisse tourner et être en conformité avec la DERU et la DCE qui s'annonce.

MME ODILE PEIXOTO : Sur ces dix ans à venir, sans doute de nouvelles choses vont-elles être mises en place, Monsieur LABROSSE et Monsieur FANLO peuvent peut-être nous donner un éclairage sur les nouveaux procédés, les nouvelles technologies susceptibles d'être mises en œuvre.

M. JEAN-LOUIS FANLO : Je n'aurai pas grand-chose à ajouter. Le souhait des personnes, ce soir, n'était pas d'entendre parler de procédés.

Les procédés sont relativement connus, sont éprouvés. On a parlé de biofiltration, des Grésillons où l'on a de très beaux laveurs de gaz. Les technologies existent. Le tout est d'arriver à les mettre en œuvre.

La seule chose que je voudrais souligner, et cela a été dit par les personnes du SIAAP, c'est que la condition sine qua non pour arriver à traiter les nuisances olfactives et aller vers un éventuel « zéro nuisance », c'est d'abord de capter. Il faut être conscient que la captation des gaz, c'est fondamental et que cela coûte une fortune. Quand on parle des procédés de traitement, on a souvent tendance à évoquer seulement le coût des procédés, mais, par exemple, la captation des gaz, le fait d'amener les gaz sur le procédé de traitement peut coûter beaucoup plus cher que le traitement en lui-même.

Il y a toute une réflexion - et j'imagine qu'au SIAAP, on a déjà commencé à l'avoir - sur la façon de regrouper les ouvrages qui sont émetteurs d'odeurs et de faire les choses le plus rationnellement possibles.

A mon sens, que l'on soit SIAAP ou un industriel, aujourd'hui, quand on est émetteur d'odeurs, il faut avoir conscience que les nuisances olfactives seront de moins en moins tolérées par la population. Il faut donc aller vers des systèmes de monitoring des odeurs, il faut réellement arriver à piloter l'activité des sites de production en fonction de son impact sur l'environnement. C'est le message que je souhaiterais faire passer clairement aujourd'hui.

Je vous remercie. (*Applaudissements*)

M. JEAN-LOUIS LABROSSE, SOCIETE EXPLORAIR : J'ai fait quelques kilomètres pour parler d'un sujet, mais, à certains moments, notre appréciation ou notre métier qui est celui de la

mesure doit s'effacer devant des questions qui sont beaucoup plus générales et qui sont tout aussi importantes.

Au niveau analytique, quand on doit travailler sur une odeur, ce n'est pas de la physicochimie. Et la physicochimie, ce n'est pas la mesure d'une odeur ou d'une perception d'odeur. Les deux sont importants, les deux doivent être combinés.

Pour vous donner un ordre d'idée, un chien est capable de détecter quelques ppt (parties par trillion). Grossièrement, vous prenez un cm^3 de gaz et vous le mettez dans un cube de 100 mètres de côté et vous avez l'idée de la molécule qu'il faut aller chercher. Quand on travaille sur un nez humain, c'est un cube, pour 1 cm^3 , de 10 mètres de côté. C'est déjà assez important.

Il n'existe pas aujourd'hui de technologies, d'analyses des molécules qui descendent à ce niveau de sensibilité.

Donc, l'idée première, pour compléter ce que disait Monsieur FANLO, c'est que l'ensemble des technologies, des procédures, des méthodes de travail sur les odeurs telles qu'elles peuvent être faites, et qui sont faites, sont importantes, fondamentales (c'est, par exemple, vous qui participez en tant que nez). Au-delà de cela et, me semble-t-il, le SIAAP le fait, revenir dans le procédé et analyser à la source pour éviter que les odeurs ne soient émises, c'est quelque chose de très important.

Il ne s'agit pas forcément de combiner une captation et un traitement, c'est aussi travailler sur la chimie, la base, c'est-à-dire en fait éviter qu'une molécule puisse se dégager, parce qu'une bactérie a peut-être été en nombre trop important.

Je dirai également qu'associer les technologies, c'est la seule solution pour faire une bonne évaluation. Travailler seulement sur les odeurs, ce n'est pas suffisant ; travailler seulement sur la physicochimie, cela ne l'est pas non plus.

Pour compléter ce que disaient Messieurs JAUBERT et AUFFRET, rien n'est simple, c'est-à-dire qu'il faut du temps pour analyser, pour comprendre les éléments, les interpréter et transmettre une information qui soit utilisable.

Il existe aujourd'hui des technologies nouvelles qui vont émerger dans quelque temps et qui permettront peut-être de trouver un lien un peu marqué entre la physicochimie, l'analyse sur site et l'analyse des odeurs. Mais il faut savoir être patient. Ce sont des procédures longues. Il faut quasiment six mois, un an de validation d'une méthode avant de commencer à l'utiliser et à avoir des résultats exploitables.

Voilà pour ce que je voulais vous dire ce soir. (*Applaudissements*)

M. JEAN HOURSEAU : Notre association lutte depuis des années contre la dimension de l'usine d'Achères. Pour nous, il est évident que les pollutions et les effets de ces pollutions sont directement liés à la taille et au volume traité par l'usine qui se trouve de l'autre côté de la Seine.

Nous nous apercevons que la réglementation européenne de 1991 n'est toujours pas respectée, qu'elle ne le sera qu'en 2015, peut-être, si tous les projets le permettent. Et pendant ce temps, on continuera à polluer allégrement la Seine et à polluer tous ceux qui vivent autour.

Il est déjà annoncé par le SIAAP qu'en ce qui concerne la qualité bactériologique des eaux, on sait faire pour 40 000 m³, mais qu'au-delà on est pratiquement sûr de ne pas le savoir.

Un certain nombre d'autres corps seront à traiter dans le futur. Or, c'est annoncé par le SIAAP dans son topo, on ne sait pas traiter des quantités très importantes de fluides en continu.

Nous maintenons donc l'idée que les solutions applicables ne pourront être mises en œuvre que si les débits admis par l'usine de Seine Aval sont très sensiblement réduits. On sait peut-être faire pour 800 000 m³ aujourd'hui. On nous promet de savoir faire pour 1,5 million ou 1,7 million. Je pense pour ma part que la meilleure des solutions, et elle a déjà été évoquée par nombre de participants à cette réunion, c'est d'abaisser le volume traité par la station. Alors, beaucoup des problèmes que nous subissons aujourd'hui trouveront naturellement leur solution. (*Applaudissements*)

M. PHILIPPE MARZOLF : Nous allons arrêter là, parce qu'il est déjà tard. Et pour les questions qui ont été posées par écrit, chaque question recevra une réponse par écrit.

Je vous remercie de votre participation. Je vous rappelle que la prochaine réunion publique se déroulera jeudi à Achères.

(Fin de la réunion à 23 heures 30)